

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

**Ce document disponible au secrétariat du Conservatoire pourra vous être remis sur simple demande.
Au moment de l'inscription il est distribué aux nouveaux élèves qui devront prendre connaissance des obligations liées aux enseignements de chaque cycle.
Tout élève inscrit au Conservatoire de musique est sensé connaître le cursus des études et le règlement intérieur.**

Sommaire

1. Introduction.....	p3
2. Dispositions générales.....	p4
3. Cycle d'éveil	p8
4. Cycle d'initiation.....	p9
5. Premier cycle.....	p10
6. Deuxième cycle	p12
7. Evaluation des élèves de cycle 1 et cycle 2	p15
8. Troisième cycle.....	p18
9. Coursus adultes (annexe 1)	p22
10. Coursus jazz (annexe 2).....	p23
11. Déroulement des récitals de fin de cycle (annexe 3)	p27
12. Programme de Formation Musicale (annexe 4).....	p28

INTRODUCTION

Les Conservatoires de musique sont placés sous le contrôle pédagogique du Ministère de la Culture.

Le Schéma d'Orientation Pédagogique proposé par la Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles (DMDTS) sert de structure à l'organisation de notre cursus des études.

« La formation musicale dans l'enseignement initial repose de manière continue sur une formation aux pratiques musicales à la fois collectives et individuelles. Ces pratiques, pour s'accomplir dans toutes leurs dimensions, s'entourent des connaissances culturelles nécessaires.

Dans ce cadre, les établissements ont l'initiative de la structuration de leur enseignement en fonction de leurs ressources, de leur histoire et de leur réflexion présente. L'organisation en cycles repose sur une expérience maintenant confirmée par les établissements. Un cycle est une période, généralement pluriannuelle, qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation que l'on a préalablement définis ; ces objectifs concourent à l'acquisition de compétences dont on peut constater la cohérence à l'issue de la période établie.

Les différents cycles ainsi que leurs modalités d'évaluation sont décrits dans le règlement pédagogique du Conservatoire.

Dans cet esprit, le schéma national d'orientation pédagogique cherche aujourd'hui à mieux appréhender les réponses aux besoins et aux modes d'acquisition de chaque tranche d'âge. Certaines disciplines doivent aussi faire l'objet d'approches spécifiques. Ainsi, il est toujours proposé que chaque cycle marque les grandes étapes de la maturité des élèves.

Les deux premiers cycles constituent un tronc commun centré sur les pratiques instrumentales et/ou vocales. La direction d'ensembles vocaux et /ou instrumentaux, l'écriture-composition, la culture musicale, la formation musicale et les techniques du son font ou peuvent faire l'objet d'une initiation dès le 1^{er} cycle.

Aujourd'hui, un mode d'organisation des études plus souple, concerté entre l'équipe pédagogique et les élèves concernés, peut aussi voir le jour dès le 2nd cycle pour s'adapter aux acquis, aux profils et aux projets de certains élèves.

On distinguera donc les cursus à visée diplômante qui valident l'acquisition d'un ensemble de compétences précises des parcours personnalisés.

A partir du 2nd cycle, toute formation peut être accomplie :

- en suivant une filière complète dans un temps limité (cursus en cycle),*
- ou sous la forme de parcours personnalisés sur contrat permettant d'agencer les modules et leur durée avec un encadrement adapté. » Extrait du schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique.*

La formation des élèves du Conservatoire de Musique à Rayonnement Communal (CRC) de La Teste de Buch est structurée en 3 cycles (précédés par une période d'éveil) ; elle permet d'atteindre un bon niveau de pratique amateur, validé par le Certificat d'Etudes Musicales (C.E.M. dominante pratique instrumentale).

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1 - Assiduité

L'assiduité à l'ensemble des cours, répétitions et concerts est une condition indispensable à la réussite de la formation de l'élève et à celle du projet pédagogique, artistique et culturel du Conservatoire. Cette assiduité doit être associée à un **travail régulier** dans toutes les disciplines suivies. A cette condition, l'organisation des cursus par cycle permet à tous les élèves d'atteindre les objectifs, définis pour chacun des cycles et des enseignements, en fonction de leur capacité personnelle d'acquisition.

Les **activités artistiques extérieures** au Conservatoire doivent faire l'objet d'une demande préalable de l'élève suivie d'un accord de l'enseignant et de la direction si elles se déroulent au moment d'une activité du Conservatoire ou des orchestres qui y sont rattachés (harmonie, harmonie junior, Big band, Ensemble Instrumental du Pays de Buch).

Les activités de l'école de musique auxquelles l'élève est affecté sont prioritaires.

A partir de deux absences ou retards importants non justifiés dans une discipline, au cours des six premiers mois de l'année scolaire pour laquelle il est inscrit, l'élève ne sera pas autorisé à se présenter aux évaluations et examens d'aucune discipline.

Dans ce cas, l'élève et/ou ses parents recevront un avertissement rappelant les obligations liées à l'inscription.

A partir de trois absences ou retards importants non justifiés, dans l'année scolaire en cours, l'inscription de l'élève pourra être remise en cause. Dans ce cas, l'élève et/ou ses parents seront reçus par le directeur afin de faire le point sur cette situation et les éventuelles difficultés rencontrées par l'élève ou sa famille.

En absence de solution, l'exclusion sera prononcée par un conseil constitué du directeur, du coordinateur de département, des professeurs concernés et d'un représentant de l'APEC.

Un paragraphe du règlement intérieur rappelle les modes de gestion et d'information des absences, et définit les différentes responsabilités.

Il est indispensable de prévenir notre secrétariat (avant l'heure du cours) pour tout retard ou absence.

2 - Statut d'élève auditeur

Il permet à un élève d'assister aux cours d'une discipline sans bénéficier d'un enseignement individuel ou en groupe. Le professeur auquel l'élève est affecté n'est donc pas tenu de donner cours et/ou de faire participer l'élève auditeur. Les élèves bénéficiant de ce statut sont soumis aux mêmes règles d'assiduité que les élèves du cursus traditionnel. Il est accordé par la direction après consultation de l'enseignant concerné, sur simple demande écrite indiquant la durée et les motivations. Ce statut est revu à chaque rentrée scolaire.

3 - Statut d'élève hors cursus

Ce statut généralement attribué aux adultes, permet de suivre un enseignement sans être soumis aux évaluations. Il est remis en question chaque année et accordé en fonction des places disponibles. L'élève hors cursus d'une classe d'instrument est tenu de participer aux sessions d'orchestre et prestations de musique de chambre auxquelles il est affecté.

Ce statut est soumis aux mêmes règles d'assiduité que celui des élèves du cursus traditionnel. Il est accordé par la direction après consultation de l'enseignant concerné.

Dans certains cas, une évaluation du niveau peut être demandée.

4 - Cours de Formation Musicale

L'enseignement de la Formation Musicale peut être suivi comme discipline dominante, sans inscription dans un cours d'instrument, dans les mêmes conditions d'assiduité et d'évaluation que les élèves des cursus traditionnels, dans la limite des places disponibles.

Une évaluation du niveau est réalisée pour toutes les nouvelles demandes.

S'ils assistent à un cours de FM adulte, les élèves hors cursus (notamment les adultes) sont autorisés à suivre les cours de FM traditionnels comme élèves auditeurs.

5 - Cours d'orchestre et atelier vocal

Il est possible de suivre certains cours d'orchestre comme discipline principale, sans être inscrit dans un cours d'instrument, dans les mêmes conditions d'assiduité et d'évaluation que les élèves des cursus traditionnels, dans la limite des places disponibles.

Cette possibilité est accordée par la direction après consultation du responsable de l'orchestre concerné suite à une demande au moment des inscriptions.

Une évaluation du niveau est réalisée pour toute demande extérieure.

6 - Limites d'âges

Les correspondances d'âges avec l'enseignement général sont sensiblement les suivantes :

Eveil : élèves de grande section de maternelle et de CP

Initiation : élèves de CE1

Cycle 1 : élèves de CE2 à CM2

Cycle 2 : élèves en âge d'être inscrits au Collège

Cycle 3 : élèves en âge d'être inscrits au Lycée

Elles doivent être considérées comme un indicateur permettant aux élèves de s'engager et de suivre une initiation et une formation à la musique dans les meilleures conditions. Elles peuvent être adaptées en fonction des disciplines instrumentales.

7 - Les Affectations en cours d'instrument

Les élèves sont affectés dans les classes d'instruments par la direction, en fonction des disponibilités de chaque classe et de leur équilibre, en concertation avec les départements d'enseignement instrumentaux et les enseignants des disciplines concernées. Les vœux formulés par les familles au moment de l'inscription sont pris en compte dans la mesure des places disponibles.

Pour étayer leur choix lors de leur inscription ou de leur réinscription, les élèves recevront une information qui rappelle les conditions requises pour la pratique de tel ou tel instrument.

La pratique régulière de l'instrument est indispensable pour aboutir à des résultats concrets.

Un manque important de travail personnel pourra faire l'objet d'une réorientation de l'élève.

L'élève doit posséder impérativement un instrument pour son travail personnel.

8 - Pratique d'un deuxième instrument

Un élève peut être autorisé à pratiquer un deuxième instrument :

- *après consultation du professeur du premier instrument qui certifie que son niveau et sa capacité de travail personnel, lui permettent d'envisager cette pratique*
- *en fonction des places disponibles dans la discipline demandée*

9 - Changement de professeur

Souhaité par un élève, des parents ou un professeur, un changement de professeur doit faire l'objet d'une demande écrite préalable, adressée au directeur au moment de la réinscription et précisant les motifs de cette demande.

La direction rend sa décision après avoir recueilli :

- *les avis des deux professeurs concernés dans le cas d'une demande d'élève ou de parents*
- *les accords écrits des parents ou de l'élève dans le cas d'une demande concertée entre professeurs*

Les demandes de changement de professeur revêtent un avis particulièrement favorable au moment du changement de cycle, si elles sont l'aboutissement d'une concertation entre les professeurs concernés et les parents (ou l'élève majeur).

Les demandes de changement de professeur ne sont pas favorisées hors de ce contexte.

Elles sont néanmoins instruites conformément aux procédures définies ci-dessus.

Dans tous les cas, l'accord définitif est subordonné à la vérification des places disponibles dans la classe demandée.

10 - Présence des personnes extérieures à l'établissement

La présence des personnes extérieures à l'établissement, notamment les parents d'élèves, n'est admise au sein des classes qu'avec l'accord de l'enseignant concerné et de la direction.

La réception des parents par les professeurs doit se faire sur rendez-vous, en dehors du temps imparti pour les cours.

D'une manière générale, ne peuvent être présentes dans une salle de cours que les personnes dûment autorisées par l'administration de l'établissement. Cette autorisation est révocable à tout moment.

11 - Les congés et les dispenses

Le suivi des cours décidés par l'élève dans le cadre de son parcours est obligatoire. Toute demande de congé ou dispense (totale ou partielle) doit être adressée au directeur avant le 1^{er} janvier de l'année scolaire en cours.

Elle sera au maximum d'un an et non renouvelable.

Les dispenses ne sont accordées pour les pratiques collectives qu'avec l'avis favorable des professeurs concernés.

Les difficultés d'emploi du temps ou d'indisponibilités temporaires ne doivent pas pénaliser les enseignements collectifs. Dans la majorité des cas, une dispense des cours d'instruments est proposée aux élèves qui souhaitent alléger leur emploi du temps. Ils peuvent alors suivre une pratique d'orchestre ainsi que les cours instrumentaux liés à cette pratique.

Pour motiver cette décision l'élève devra fournir :

- Pour un emploi du temps scolaire en incompatibilité avec les enseignements du Conservatoire : son emploi du temps signé par le responsable de l'établissement fréquenté (avec le cachet de l'établissement).
- Pour raison de santé : un certificat médical mentionnant les contre-indications concernant la pratique de la discipline.
- Pour un élève souhaitant suivre une discipline complémentaire obligatoire (Formation Musicale) dans un autre établissement d'enseignement artistique contrôlé par l'Etat (Conservatoire) : un certificat de scolarité signé par le responsable de l'établissement (avec le cachet de l'établissement).

Les demandes de dispenses ou de congés sont étudiées et accordées ou non par la direction en concertation avec le coordinateur du département et les enseignants concernés.

12 - Présences aux « master-classes » et récitals de fin de cycle

La participation aux « master-classes » et récitals de fin de cycle pour lesquels les élèves sont convoqués est obligatoire.

Une absence non justifiée à l'un ou à l'autre de ces événements entraîne le refus de la réinscription.

Les élèves qui n'ont pu se présenter aux *récitals de fin de cycle* organisés par l'établissement pour des raisons de santé, peuvent présenter cette épreuve au moment des évaluations des élèves extérieurs au mois de septembre.

Ils doivent fournir un certificat médical et faire une demande écrite avant l'échéance de l'examen et la confirmer au moment de leur réinscription.

Cette disposition n'est pas applicable aux examens pour l'obtention des Unités de Valeur du CFEM.

13 – Déroulement des « master-classes » et récitals de fin de cycle

Les « master-classes » et récitals de fin de cycle sont publics.

Les récitals de fin de cycle se déroulent en présence d'un membre de l'APEC qui ne siège pas à la table du jury mais qui assiste aux délibérations en qualité d'observateur. Il ne peut intervenir d'aucune manière au cours de la délibération. Les délibérations font l'objet de publication des résultats oralement et/ou par voie d'affichage suivant les cas. Les décisions du jury sont souveraines.

Le directeur désigne les présidents et les membres du jury.

Le président est responsable du déroulement des examens, des délibérations et de la proclamation des résultats.

14 - Demandes de dérogation

Toute dérogation, liée notamment aux conditions de participation aux récitals de fin de cycle, aux examens de fin de cycle de formation musicale et/ou à leur conséquence sur le déroulement du cursus, doit faire l'objet d'une demande écrite (avec justificatif), adressée au directeur.

15– Matériel partitions et instruments

Les personnes responsables des élèves (parents ou tuteurs légaux) s'engagent à fournir le matériel demandé par les professeurs du Conservatoire. Pour ceux qui le désirent, l'association des parents d'élèves (APEC) pratique des achats groupés pour éviter aux familles des démarches coûteuses (déplacements, frais d'expéditions etc.). Une fois le document commandé à l'APEC il sera impossible de revenir sur la décision d'achat même en cas d'abandon.

CYCLE D'ÉVEIL

❑ OBJECTIFS

Cette période offre aux élèves débutants une pratique artistique et culturelle autour d'un enseignement essentiellement sensoriel, qui assure des bases essentielles : concentration, techniques d'écoute, formation de l'oreille, technique vocale et chant choral, exploitation et développement de la tessiture, notions de pulsation et de rythme, coordination, intériorisation, mémorisation, pratique collective, découverte et reconnaissance des instruments, présentation de différentes formations instrumentales, imprégnation de musiques de différentes époques ou provenances géographiques, incitation à l'improvisation par le jeu...

« L'éveil, aux alentours de 5 ans, est destiné à développer leur sensibilité. Privilégiant l'activité sensorielle, corporelle et vocale, il est souhaitable que, sous forme d'ateliers interdisciplinaires, l'éveil associe d'autres formes d'expression artistique : musique, danse, théâtre, arts plastiques... »

Aux alentours de 5 ans, l'enfant peut aborder des pratiques plus élaborées que dans les périodes précédentes. Elles sont valorisées conjointement à l'école maternelle puis élémentaire. Lui est ainsi offerte l'opportunité d'entrer dans la globalité du phénomène artistique. Cette démarche peut donc être proposée dans le cadre scolaire, sous la responsabilité des professeurs des écoles et avec l'aide de musiciens intervenants qualifiés.

L'objectif principal de la phase d'éveil est d'affiner les perceptions et de développer des aptitudes, par des démarches où le corps en mouvement est mis en relation avec le monde sonore et avec l'espace.

Tout au long de cette période d'éveil, la pratique de groupe sera largement privilégiée, et la notion de jeu omniprésente.

L'éveil permet de :

- développer la curiosité, l'expression et le domaine de l'imaginaire de l'enfant,
 - former l'oreille le plus tôt possible,
 - mettre en place des repères (par la perception, le vocabulaire...) sur les phénomènes acoustiques et dans le monde des sons,
 - favoriser les conditions qui permettent d'aborder par la suite des activités musicales plus spécialisées, vocales ou instrumentales. »
- Extrait du schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique.**

❑ ADMISSION

Les cours « **éveil 1** » d'une durée de 30 minutes sont destinés à des élèves de **grande section de maternelle**.

Les cours « **éveil 2** » d'une durée de 45 minutes sont destinés à des élèves de **Cours Préparatoire**.

Les parents sont informés qu'outre les frais d'inscriptions, ils devront prévoir un budget pour l'achat d'un matériel musical qui sera utilisé non seulement en cycle d'éveil mais encore pour l'ensemble du cursus des études (métronome, carillon, cahier de musique, partitions etc.).

Tous les ans les élèves de ces cours participent à l'un des concerts du Conservatoire dans le cadre d'une production qui nécessite une disponibilité supplémentaire aux cours habituels (répétitions, animations, concerts).

❑ ÉVALUATION

L'évaluation continue, réalisée par le professeur a pour objectif d'établir un suivi de la progression de l'élève afin de le conseiller et d'informer ses parents par l'intermédiaire d'un bulletin.

❑ PASSAGE EN CYCLE INITIATION OU EN 1^{ER} CYCLE

Au moment des réinscriptions, les élèves issus des classes d'éveil sont prioritaires pour les affectations dans les cours de pratique instrumentale. S'ils ne sont pas encore certains du choix de l'instrument ils peuvent toutefois prolonger leur cycle d'éveil par une année d'initiation.

CYCLE INITIATION

❑ OBJECTIFS

Cette période permet aux élèves de préparer leur entrée en 1^{er} cycle et d'avoir assez d'éléments pour choisir l'instrument qu'ils souhaitent pratiquer.

« Vers 7 ans, la phase dite d'initiation facilite notamment un choix de pratique instrumentale ou vocale.

Environ 2 heures hebdomadaires et, si possible, en deux moments distincts, pendant un an (intégration possible en 1^{er} cycle, dans une classe instrumentale ou une filière voix, au cours de l'année, suivant l'évolution de l'enfant et les possibilités du Conservatoire).

Objectifs de cette période :

- faire connaissance avec les différentes esthétiques musicales (écouter, aller au concert, aux auditions),
- faire connaissance avec l'établissement et l'ensemble de son offre,
- se situer dans un contexte collectif,
- s'approprier des approches globales et inventives (la voix, le corps, les instruments) sans obligation de résultat technique immédiat,
- se présenter en public,
- commencer à construire ses perceptions, un vocabulaire musical...

Ce moment peut être pris en charge, mais pas obligatoirement, dans un dispositif de « classe unique » : plusieurs enseignants se réunissent dans un temps et un lieu unique pour aborder ensemble, dans un projet pédagogique global, les domaines de la pratique et des connaissances qui y sont associées. Ainsi, les enfants découvrent de manière concrète les pratiques qui leur sont accessibles, notamment le chant et les instruments, et sont préparés à aborder le 1^{er} cycle. » Extrait du schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique.

❑ ADMISSION

Le cycle d'initiation est destiné à des élèves de CE1 qui n'ont pas encore fait le choix de leur instrument. Ils assistent aux cours de Formation Musicale de Cycle 1-1^{ère} année mais bénéficient parallèlement d'une attention particulière pour visiter les classes de pratique instrumentale.

❑ ÉVALUATION

L'évaluation continue, réalisée par le professeur a pour objectif d'établir un suivi de la progression de l'élève afin de le conseiller et d'informer ses parents par l'intermédiaire d'un bulletin.

❑ PASSAGE EN CYCLE 1

Au moment des réinscriptions, les élèves issus des classes d'initiation sont prioritaires pour les affectations dans les cours de pratique instrumentale.

PREMIER CYCLE – DURÉE 3 à 6 ANS

❑ **OBJECTIFS**

« Offrir une formation initiale artistique et culturelle ».

L'objectif de ce premier cycle est d'offrir aux élèves une pratique artistique et culturelle initiale et globale, tout en les préparant à poursuivre des études musicales spécialisées.

En préservant les exigences d'un enseignement de qualité, la progression des élèves fait l'objet d'une évaluation globale, intégrant un contrôle continu, permettant de les guider dans leur apprentissage et leur choix d'orientation.

« La pratique instrumentale ou vocale est dès le début collective et s'adjoint peu à peu la pratique individuelle en fonction des acquisitions nécessaires à la réalisation musicale et à la progression de l'élève. La priorité est donnée aux démarches fondées sur l'oralité.

Un dispositif de « classe unique » peut également être mis en place.

On sera attentif à :

- un bon équilibre entre l'oral et l'écrit, entre l'improvisation, l'imitation, la mémorisation et la lecture,
- une approche de la lecture et de l'écriture valorisée et renouvelée,
- une démarche forte vis-à-vis de la création et des répertoires contemporains adaptés et de toutes esthétiques,
- l'écoute d'œuvres en concert ou dans un contexte de spectacle vivant,
- la mise en place de filières de formation au chant pour les enfants, la voix pouvant être l'instrument choisi comme domaine d'approfondissement... ». **Extrait du schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique.**

❑ **ADMISSION**

a) Elèves issus des cours d'éveil

Après avoir formulé un choix portant sur trois instruments par ordre de priorité, les élèves rencontrent les enseignants afin de vérifier qu'aucun obstacle, notamment d'ordre morphologique, ne s'oppose aux pratiques liées à leur choix.

La surcharge de certaines classes pourra entraîner la mise en place de tests et éventuellement le choix d'un autre instrument. A l'issue de leur choix validé par la direction en fonction des places disponibles et le cas échéant des tests, les élèves sont affectés, en priorité par rapport à l'ensemble des demandes, avant la fin de leur année d'éveil dans une classe d'instrument. Cette affectation est à confirmer au moment de la réinscription.

Les cours commencent au début de l'année scolaire suivante, qui correspond à la première année dans le premier cycle (C1/1).

b) Elèves non débutants en âge d'être en primaire

Les candidats qui ont déjà pratiqué un instrument doivent se présenter aux évaluations qui ont lieu au début du premier trimestre de l'année scolaire.

Elles comportent deux épreuves :

1 - Epreuve Instrumentale : présentation d'une œuvre libre de 3mn du niveau du cycle 1

Le jury présidé par le directeur ou son représentant entouré des professeurs des disciplines et des niveaux concernés, classe les élèves par ordre d'admission, dans le cycle qui correspond au niveau constaté au moment de l'évaluation. Une *liste d'attente* complète ces admissions le cas échéant.

2 - Epreuve de Formation Musicale

Les candidats admis en instrument (liste d'attente comprise) doivent se soumettre à des tests de Formation Musicale dès l'admission en instrument. Ce test détermine le niveau d'inscription dans le cycle et l'affectation dans un cours de Formation Musicale.

Les candidats sont admis au CRC dans la limite des places disponibles. Les élèves inscrits sur liste d'attente doivent suivre les cours de Formation Musicale. Après l'admission, le niveau instrumental dans le cycle est proposé par le professeur à l'issue d'un semestre de pratique instrumentale.

c) Elèves débutants (n'ayant aucune pratique artistique préalable)

Ces élèves peuvent intégrer le 1^{er} cycle de formation à partir de leur admission en CE1. Ils ne sont pas prioritaires pour les affectations en classe de pratique instrumentale.

□ **ENSEIGNEMENTS**

PRATIQUES COLLECTIVES

Pratiques collectives instrumentales

Quatre types de formations peuvent accueillir des élèves de 1^{er} cycle en dehors des cours de FM et de pratique instrumentale :

1. les cours de pratiques collectives en petite formation,
2. l'orchestre à cordes « les chanterelles »,
3. l'orchestre à vent « les papillons » (de la 1^{ère} à la 3^{ème} année) et
4. l'orchestre d'harmonie junior (à partir de la 4^{ème} année).

A l'initiative des départements, des projets ponctuels peuvent réunir les élèves d'une ou de plusieurs classes. Elles doivent faire l'objet d'une préparation dans les cours, d'un calendrier et d'informations précises en direction des parents. Elles peuvent déboucher ou non sur une représentation publique.

Pratique collective vocale

Tous les élèves (et plus particulièrement ceux qui ne participent pas à des ateliers de pratique collective instrumentale) sont invités à participer à l'atelier vocal (1 heure par semaine).

FORMATION MUSICALE

Les cours de Formation Musicale intégrant une pratique du chant choral sont répartis dans un cycle selon quatre niveaux (voir le programme de FM annexe 4).

PRATIQUE INSTRUMENTALE

Durée : 1h30 hebdomadaires pour trois élèves, 1h00 pour deux élèves ou 30 minutes en cours individuel.

L'organisation de l'emploi du temps de la classe d'instrument, sur ces bases horaires, est placée sous la responsabilité du professeur qui décidera de l'opportunité d'organisation la plus favorable à la bonne gestion de sa pédagogie en accueillant les élèves en groupe ou en individuel.

Comme en premier cycle, des regroupements occasionnels sous la responsabilité du professeur, pourront favoriser un travail de musique d'ensemble et dépasser le cadre habituel du cours.

En ce qui concerne la pratique instrumentale, la première année du cycle 1 est souvent assimilée au cycle d'initiation.

À l'issue de cette année d'étude, sur les conseils de son professeur, l'élève pourra :

- poursuivre en cycle 1-2^{ème} année,
- être orienté vers la pratique d'un autre instrument en cycle 1-1^{ère} année.

N.B. L'enseignement de la Formation Musicale peut être suivi sans inscription dans un cours d'instrument ; Cette option permet à certains élèves d'attendre l'âge idéal pour débiter l'instrument de leur choix et de participer ainsi à l'atelier vocal.

2 - DEUXIÈME CYCLE – DURÉE 3 à 6 ANS

❑ OBJECTIFS

« Développer une pratique amateur de qualité »

Si le premier cycle représente une formation initiale s'adressant au plus grand nombre, le deuxième cycle accueille des élèves souhaitant s'engager dans un travail spécialisé plus exigeant. Il s'adresse en majorité à des adolescents (globalement en âge d'être au collège) dont les motivations et les dispositions ont pu être évaluées à l'entrée dans le cycle. Y sont accueillis les élèves qui souhaitent pratiquer la musique à un bon niveau dans le cadre d'une pratique amateur de qualité. Ce cycle permet également à ceux qui nourrissent d'autres ambitions de trouver le cadre d'un enseignement spécialisé correspondant à leurs dispositions et leurs attentes.

Ce niveau d'études est le plus difficile à franchir pour les élèves. Ainsi, les pratiques collectives instrumentales et vocales, qui ont pu être expérimentées en premier cycle, jouent à ce stade un rôle majeur. Elles contribuent largement à la motivation des élèves et peuvent, dans le cadre de projets de productions, faire vivre des expériences donnant à la formation artistique des adolescents une dimension essentielle.

Il n'est pas exclu, à ce niveau, d'envisager des dominantes fortes (instrumentales, pratiques collectives et chant choral) qui pourraient répondre de manière adaptée aux différentes aspirations et demandes issues de la formation initiale du premier cycle.

Dans ce cycle la notion de parcours personnalisé prend tout son sens.

« A partir du 2nd cycle, la proposition d'un cursus complet peut coexister avec celle d'un parcours plus souple en modules et sur contrat. Cette nouvelle modalité devrait remplacer ce qui est aujourd'hui classé dans l'appellation « hors cursus ». En effet, ouvrir la possibilité de choix dans l'offre de formation est souvent facteur de motivation à un âge où les sollicitations sont nombreuses. Mais un encadrement est également nécessaire pour aider à formuler les désirs et les mettre en forme dans une proposition cohérente. Ce parcours n'est pas diplômant sauf si la capitalisation d'un certain nombre de modules répond au cahier des charges de la fin du 2nd cycle. » Extrait du schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique.

❑ ADMISSION

a) Elèves issus du Cycle 1

Les élèves issus du Cycle 1 sont admis en Cycle 2 quand leurs acquis ont été validés par le conseil des enseignants dans toutes les disciplines.

b) Candidats extérieurs

Les candidats extérieurs doivent se présenter aux tests qui ont lieu au début du premier trimestre de l'année scolaire.

Ils comportent deux épreuves :

- Epreuve Instrumentale : présentation d'une œuvre libre de 5mn environ (niveau cycle 2)

Le jury présidé par le directeur ou son représentant entouré des professeurs des disciplines et des niveaux concernés, classe les élèves par ordre d'admission, dans le cycle qui correspond au niveau constaté au moment de l'évaluation. Une liste d'attente complète ces admissions le cas échéant.

- Epreuve de Formation Musicale

Les candidats admis en instrument (liste d'attente comprise) doivent se soumettre à des tests de Formation Musicale dès l'admission en instrument. Ce test détermine le niveau d'inscription dans le cycle et l'affectation dans un cours de Formation Musicale.

Les candidats sont admis dans la limite des places disponibles. Les élèves inscrits sur liste d'attente doivent suivre les cours de Formation Musicale. Après leur admission, le niveau instrumental dans le cycle est proposé par le professeur à l'issue d'un semestre de pratique instrumentale.

□ ENSEIGNEMENTS

PRATIQUE INSTRUMENTALE

Durée hebdomadaire :

- la 1^{ère} année du cycle 1h30 pour trois élèves, 1h00 pour deux ou 30 minutes en cours individuel,
- la 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} année du cycle 2h15 pour trois élèves, 1h30 pour deux, ou 45 minutes en cours individuel.

L'organisation de l'emploi du temps de la classe d'instrument, sur ces bases horaires, est placée sous la responsabilité du professeur qui décidera de l'opportunité d'organisation la plus favorable à la bonne gestion de sa pédagogie en accueillant les élèves en groupe ou en individuel.

Comme en premier cycle, des regroupements occasionnels sous la responsabilité du professeur, pourront favoriser un travail de musique d'ensemble et dépasser le cadre habituel du cours.

FORMATION MUSICALE

a) formation musicale « chant choral »

Les cours de formation musicale intégrant une pratique du chant choral sont répartis dans un cycle selon quatre niveaux

Durée :

C2/1, C2/2, C2/3 : 1h30

C2/4 : 2h00

PRATIQUES COLLECTIVES

a) chant choral

Lié au cours de Formation Musicale le chant choral est obligatoire pour tous les élèves qui ne participent ni à des cours de pratiques collectives instrumentales, ni aux orchestres. Les élèves ayant suivi un minimum de 2 ans de chant choral peuvent obtenir l'**Attestation de chant choral** permettant à ceux qui le désirent d'être dispensés de cet enseignement pour la suite de leurs études.

Cette attestation tient compte de l'assiduité et de la participation au cours ainsi que d'un test, chaque fin d'année, de chant à 2 voix ou 3 voix a capella comme défini dans le programme de Formation Musicale.

Dans le cadre du parcours personnalisé, ce module de chant choral peut-être réalisé sur deux années séparées.

b) Orchestres

La pratique d'orchestre est obligatoire à partir de la 1^{ère} année de 2nd cycle (C2/1)

Les orchestres auxquels les élèves de 2nd cycle peuvent participer sont les suivants :

- l'harmonie junior
- l'orchestre d'harmonie
- l'orchestre symphonique
- le Big Band

Les affectations dans les orchestres sont réalisées en collaboration par le directeur et les responsables des ensembles, en fonction des programmes et projets pédagogiques de chaque orchestre ainsi que des besoins d'équilibre artistique de la formation orchestrale.

d) Pratique collective en petite formation

Dans la limite des possibilités horaires, les élèves pourront pratiquer une initiation à la musique de chambre et participer aux ateliers de pratique collective en petite formation, aux ateliers jazz et musiques actuelles.

Ces élèves pourront également compléter, en fonction des besoins et des effectifs, les groupes constitués d'élèves du cycle 3 et candidats aux évaluations prévues en vue de l'obtention de l'Unité de Valeur pratiques collectives du CEM.

Dans le cadre du projet personnalisé, ce module n'exigera pas aux élèves une présence hebdomadaire étalée sur les 4 ou 5 années du cycle.

Les activités de pratique collective en petite formation auxquelles l'élève a participé seront consignées dans son livret par les professeurs responsables, accompagnées d'appréciations. Ce dispositif permet en fin de cycle d'avoir une lecture globale de la participation de l'élève à cette discipline et des différentes esthétiques musicales abordées.

□ DIPLÔMES

Le cursus du second cycle débouche sur le BREVET DE FIN DE SECOND CYCLE.

ÉVALUATION DES ÉLÈVES DE CYCLE 1 ET CYCLE 2 (C1 et C2)

ÉVALUATION INSTRUMENTALE (pratiques collectives et individuelles)

Pour les classes instrumentales, trois modes d'évaluations se distinguent :

1. ***L'évaluation continue***, réalisée par le professeur ou un ensemble de professeurs de la même discipline ou du même département. Elle a pour objectif d'établir un suivi de la progression de l'élève dans le cycle afin de le conseiller et d'informer ses parents par l'intermédiaire d'un bulletin représentatif de son travail et de sa progression. Cette évaluation peut prendre des formes diverses à définir département par département. Elle doit faire l'objet de propositions intégrées au projet pédagogique de chaque département et validées par la direction et le conseil pédagogique.
Elle ne donne pas lieu à l'invitation de jury extérieur.
2. ***L'évaluation de milieu de cycle*** qui permet de faire le point en 3^{ème} année du cycle sur la dynamique de progrès des élèves. Suite à cette évaluation réalisée à la fin du premier semestre, certains élèves pourront se présenter à l'examen de fin de cycle dans les conditions définies ci-après.
3. ***L'examen de fin de cycle*** est normalement destiné aux élèves de 4^{ème}, 5^{ème} ou 6^{ème} année du cycle 1. Il permet de vérifier que les objectifs définis pour ce cycle sont atteints. En fonction des résultats le jury pourra :
 - ***valider le niveau instrumental pour le passage dans le cycle supérieur ou***
 - ***proposer une cinquième voire une sixième année dans le cycle.***
4. ***L'auto évaluation***, constituée d'échanges réguliers sur les objectifs que l'élève peut se fixer, suivie d'une analyse des résultats, permet à l'élève, de faire le point sur sa capacité de progression, la qualité et l'efficacité de son travail.

Les élèves qui ne sont pas en C1/5, C1/6, C2 /5 ou C2/6, ne pourront présenter cet examen qu'avec l'avis favorable de leur professeur d'instrument.

- 1^{ère} année et 2^{ème} année : C1/1, C1/2 et C2/1, C2/2

L'évaluation instrumentale (pratiques collectives et individuelles) des premières années dans le cycle est réalisée sous la responsabilité du professeur d'instrument.

Elle peut aussi réunir l'ensemble des enseignants d'une même discipline ou d'un même département afin de favoriser les échanges et la concertation.

Elle se traduit par un commentaire écrit et une appréciation (*TB, B, AB, insuffisant, très insuffisant*) représentative des aptitudes et de la qualité du travail de l'élève au cours de cette deuxième année du cycle.

Elle est représentative de l'ensemble du travail et des progrès réalisés tout au long de l'année et ne peut être limitée à l'évaluation d'une prestation ponctuelle de l'élève. Elle ne donne pas lieu à l'invitation de jury extérieur.

L'ensemble des commentaires (milieu et fin d'année) sont rédigés sur le dossier des élèves.

- 3^{ème} année : C1/3 et C2/3

L'évaluation de milieu de cycle est réalisée par un jury composé du coordinateur et des professeurs du département. Elle est organisée par l'établissement à la fin du premier semestre de l'année scolaire.

L'évaluation de milieu de cycle se traduit par une appréciation (*TB, B, AB, insuffisant, très insuffisant*) représentative de la qualité et du niveau de la prestation de l'élève. Elle a pour but de conseiller les élèves pour leur parcours dans le cycle.

Les élèves présentent une œuvre libre d'une durée d'environ 3 minutes pour C1/3 et 5 minutes pour C2/3. Œuvre choisie dans le répertoire abordé au cours de l'année, fruit d'un travail abouti qui favorise un travail personnel approfondi.

Son choix doit être la conséquence d'une concertation entre le professeur et son élève sur proposition du professeur.

- **Sur proposition du professeur, les élèves ayant obtenu l'appréciation TB ou B sont autorisés à présenter leur examen instrumental de passage de cycle à l'issue de la troisième année dans les conditions suivantes :**
 - *examen des bulletins des deux années précédentes et*
 - *examen de la progression en Formation Musicale.*
- **Les élèves ayant obtenu « AB » passent en C1/4 ou C2/4.**
- **Un point sur la situation des élèves ayant obtenu « insuffisant ou très insuffisant » est réalisé avec les professeurs, les parents et le directeur.**

Cette évaluation a également pour but de nourrir la réflexion pédagogique commune au département instrumental et d'affiner les objectifs poursuivis. Dans tous les cas, elle doit favoriser la concertation et le conseil.

Une évaluation annuelle est également réalisée en fin d'année quand l'élève ne présente pas son examen de fin de cycle. Elle se déroule dans les mêmes conditions que les évaluations des deux premières années du cycle.

Elle est représentative de l'ensemble du travail et des progrès réalisés tout au long de l'année.

Elle ne donne pas lieu à l'invitation de jury extérieur.

L'ensemble des commentaires est inscrit sur le dossier des élèves.

- 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} année : C1/4, C1/5, C1/6 ou C2/4, C2/5, C2/6

Le récital instrumental pour le passage de cycle est organisé par l'établissement à la fin du deuxième semestre de l'année scolaire. Précédé d'un master-class animé par le jury invité (environ un mois avant), il est obligatoire pour tous les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} année. Les élèves de C2/4 peuvent ne présenter qu'une évaluation et bénéficier du master-class.

Présidé par le directeur ou son représentant, le jury accueille une personnalité extérieure habilitée à enseigner à ce niveau d'études. Il apprécie dans le cadre de la prestation si les objectifs qu'il a fixés lors du master-class sont atteints.

Avant l'échéance, une appréciation du travail de l'élève est réalisée par les professeurs d'instruments et le jury invité au master-class, sous la forme d'un commentaire et d'une appréciation représentative de la qualité du travail et du niveau de l'élève.

Le dossier de l'élève constitue l'évaluation continue. Il intègre l'ensemble des appréciations de l'année en cours et des années précédentes. Il est pris en compte dans la délibération.

L'élève présente un programme de deux œuvres de styles et d'époques différents, dont une imposée, d'une durée de 5 mn.

Les œuvres imposées (deux aux choix de styles et d'époques différents) sont affichées 4 semaines avant la date du master-class.

L'élève est déclaré :

1. ***admis en C2 ou C3 mention TB - appréciation TB***
2. ***admis en C2 ou C3 mention B - appréciation B***
3. ***admis en C2 ou C3 - appréciation AB***
4. ***maintenu dans le cycle - appréciation insuffisante***
5. ***à réorienter ou fin des études - appréciation très insuffisante***

Pour les points 4 et 5, la prise en compte de l'ensemble des appréciations dans le cycle, pour la discipline dominante et pour les disciplines complémentaires est déterminante.

ÉVALUATION DE LA FORMATION MUSICALE

a) Progression à l'intérieur du cycle

La progression à l'intérieur du cycle est régie par l'évaluation continue qui accorde un meilleur suivi aux études. Son mode de fonctionnement est défini par l'ensemble des professeurs d'un même cycle (contrôles communs, échange de cours, recherches communes...).

Une commission d'enseignants de Formation Musicale se réunit et étudie le résultat des épreuves et officialise les décisions de passage d'un niveau à l'autre selon les acquis de chaque élève.

b) Examen de fin de Cycle

La validation des acquis de FM tient compte du contrôle continu et des résultats obtenus lors d'un examen de fin de cycle, écrit et oral, devant un jury.

Les épreuves sont réalisées par un collectif des professeurs pour chaque niveau.

Les élèves doivent obtenir une note globale supérieure ou égale à 10/20 pour valider leurs acquis.

PASSAGE EN CYCLE 2 ET OBTENTION DU DIPLÔME DE FIN DE PREMIER CYCLE

L'obtention de 4 Unités de Valeur est nécessaire pour valider le passage dans le cycle supérieur.

- **UV Formation Musicale**
- **UV pratique instrumentale**
- **UV pratique collective et initiation à la direction d'ensembles**
- **UV création et improvisation (complémentaire, elle peut-être validée lors de l'examen oral de fin de cycle de formation musicale ou lors du récital de fin de cycle)**

La totalité des cursus se traduit par une évaluation globale qui intègre les appréciations de l'ensemble des disciplines.

PASSAGE EN CYCLE 3 OBTENTION DU BREVET DE FIN DE SECOND CYCLE

L'obtention de 5 Unités de Valeur est nécessaire pour valider le passage dans le cycle supérieur.

- **UV Formation Musicale**
- **UV pratique instrumentale**
- **UV pratique collective et initiation à la direction d'ensembles**
- **UV création et improvisation (complémentaire, elle peut-être validée lors de l'examen oral de fin de cycle de formation musicale ou lors du récital de fin de cycle)**
- **UV initiation à la prise de son (module de 4h00 à valider en cours de cycle)**

La totalité des cursus se traduit par une évaluation globale qui intègre les appréciations de l'ensemble des disciplines.

A l'issue des évaluations de fin de cycle dans chacune des disciplines, l'ensemble des résultats est pris en compte.

Le passage d'un cycle à l'autre, ou la fin des études, sont validés par les enseignants responsables de l'élève et le directeur. Les appréciations et obtentions d'UV sont mentionnées dans le dossier de l'élève.

Si les acquis ne sont pas validés dans toutes les disciplines, l'élève poursuit normalement sa scolarité dans chacune des disciplines, en restant affecté administrativement au 1^{er} cycle, tant qu'il n'a pas épuisé le nombre d'années dans le cycle pour la discipline dominante.

Cette notion de parcours permet à l'élève de gérer sa progression dans chaque discipline.

3 - TROISIÈME CYCLE DE FORMATION A LA PRATIQUE EN AMATEUR DURÉE : ENTRE 2 ET 4 ANS

❑ **OBJECTIFS**

Affirmer ses aptitudes et son autonomie.

« Il poursuit trois objectifs principaux :

- apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche, voire ambitieux ;*
- s'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur et à y prendre des responsabilités le cas échéant ;*
- s'orienter pour aller au-devant de nouvelles pratiques (autre esthétique ; démarche d'invention,...). »*

Extrait du schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique.

❑ **ADMISSION**

a) Elèves issus du Cycle 2

Les élèves issus du Cycle 2 sont admis en Cycle 3 quand leurs acquis ont été validés par le conseil des enseignants dans toutes les disciplines.

b) Candidats extérieurs

Les candidats extérieurs doivent se présenter aux tests qui ont lieu au début du premier trimestre de l'année scolaire.

Ils comportent deux épreuves :

- Epreuve Instrumentale : présentation d'une œuvre libre de 5mn environ (niveau cycle 2)

Le jury présidé par le directeur ou son représentant entouré des professeurs des disciplines et des niveaux concernés, classe les élèves par ordre d'admission, dans le cycle qui correspond au niveau constaté au moment de l'évaluation. Une *liste d'attente* complète ces admissions le cas échéant.

- Epreuve de Formation Musicale

Les candidats admis en instrument (liste d'attente comprise) doivent se soumettre à des tests de Formation Musicale dès l'admission en instrument. Ce test détermine le niveau d'inscription dans le cycle et l'affectation dans un cours de Formation Musicale.

Les élèves qui possèdent une Unité de Valeur de Formation Musicale pour un CFEM ou un DEM (délivrée par un établissement contrôlé par l'État) sont exemptés de Formation Musicale.

Les candidats sont admis dans la limite des places disponibles. Les élèves inscrits sur liste d'attente doivent suivre les cours de Formation Musicale. Après leur admission, le niveau instrumental dans le cycle est proposé par le professeur à l'issue d'un semestre de pratique instrumentale.

❑ **ENSEIGNEMENTS**

PRATIQUE INSTRUMENTALE

Durée : 1H30 hebdomadaire pour deux élèves pendant toute la durée du cycle ou 45 minutes en cours individuel.

L'organisation de l'emploi du temps de la classe d'instrument, sur ces bases horaires, est placée sous la responsabilité du professeur qui décidera de l'opportunité d'organisation la plus favorable à la bonne gestion de sa pédagogie en accueillant les élèves en groupe ou en individuel.

Comme en premier cycle, des regroupements occasionnels, sous la responsabilité du professeur, pourront favoriser un travail de musique d'ensemble et dépasser le cadre habituel du cours.

LES PRATIQUES COLLECTIVES

La *musique de chambre* et l'*orchestre* sont des *enseignements complémentaires obligatoires* pour tout élève inscrit en 3^{ème} cycle.

a) musique de chambre

Le département réunit toutes les classes de pratique collective non dirigées, caractérisées par leur dominante instrumentale ou esthétique.

Les groupes de musique de chambre sont constitués, sous la responsabilité des responsables de département, en concertation avec les professeurs, dans le but d'offrir une pratique au plus grand nombre.

Il sera tenu compte prioritairement des possibilités d'organisation des classes et des demandes d'affectation des élèves dans l'une ou l'autre des classes existantes.

Les élèves peuvent s'inscrire dans plusieurs classes dans la mesure des places disponibles et à condition que cela n'empêche pas l'inscription d'un autre élève sans affectation.

Durée : 45 minutes de cours hebdomadaires par groupe débouchant sur des prestations publiques.

b) orchestres

Les orchestres auxquels les élèves du cycle 3 peuvent participer sont les suivants :

- l'orchestre d'harmonie
- le Big Band
- l'orchestre symphonique
- toute formation constituée dans le cadre d'un projet spécifique

Durée : 2 heures de cours hebdomadaires ou sessions étalées sur deux à quatre semaines suivant l'orchestre débouchant sur des prestations publiques organisées par le Conservatoire.

Les cours comprennent des séances en partielles et/ou en tutti auxquelles tous les élèves doivent participer.

Les *affectations dans les orchestres* sont réalisées par les professeurs d'instrument, en accord avec les responsables des ensembles instrumentaux et la direction, en fonction des programmes et projets pédagogiques de chaque orchestre ainsi que des besoins d'équilibre artistique de la formation orchestrale.

FORMATION ET CULTURE MUSICALE

Les élèves qui ont obtenu leur U.V. de Formation Musicale pour le CEM sont dispensés des cours de FM cycle 3. Ces cours (formation et culture musicale 3^{ème} cycle de 2 heures par semaine) sont destinés aux élèves qui envisagent de poursuivre leurs études musicales dans un CRD, un CRR en université (musicologie) ou, tout simplement, pour ceux qui sont désireux de parfaire leur formation dans cette discipline.

□ DIPLÔMES

Le cursus de troisième cycle débouche sur le CERTIFICAT D'ETUDES MUSICALES (C.E.M.).

Le CEM est composé de six unités de valeurs.

- **UV dominante pratique instrumentale**
- **UV complémentaire Formation Musicale** : validée par l'Attestation de Formation Musicale de fin de cycle 2
- **UV complémentaire pratiques collectives** qui associe :
 - un module musique de chambre (pouvant contenir plusieurs options en fonction des cours suivis)
 - un module orchestre.

- **UV complémentaire projet personnel** (l'élève en accord avec son professeur et le directeur présente un projet personnel, généralement la réalisation d'une partie de spectacle, intégrant une responsabilité de l'élève dans la direction d'un ensemble instrumental).
- **UV complémentaire création**
- **UV complémentaire improvisation**

❑ ÉVALUATION

ÉVALUATION INSTRUMENTALE

Cette évaluation est organisée par l'établissement pour tous les élèves de Cycle 3 au cours du deuxième semestre de l'année. Elle prend la forme d'une prestation publique (récital) devant un jury présidé par le directeur ou son représentant entouré de deux spécialistes au moins de la discipline ou du département concerné. Cette prestation est précédée par un master-class, animé par un des membres du jury invité, qui se déroule un mois environ avant la date du récital.

Dans le cadre du parcours personnalisé, plusieurs options sont proposées aux élèves ; après concertation avec leur professeur les élèves ont le choix entre :

1. l'évaluation de fin d'année : ***l'élève présente un programme libre de deux œuvres au moins : durée 10 mn***
 2. l'examen pour l'obtention de l'UV instrumentale du CFEM : ***l'élève présente un programme de deux œuvres au moins, dont une imposée : durée 15 mn.***
- N.B. Les œuvres imposées sont affichées 4 semaines avant la date du master-class.***

a) ÉVALUATION DE FIN D'ANNÉE

- obtention d'une mention TB - appréciation TB
- obtention d'une mention B - appréciation B
- non récompensé avec les appréciations AB, insuffisant et très insuffisant

Les élèves poursuivent leurs études en C3.

*Ceux qui ont obtenu **insuffisant ou très insuffisant** sont invités à faire un point sur leur situation avec la direction.*

b) EXAMEN POUR L'OBTENTION DE L'UV INSTRUMENTALE DU CFEM

- obtention de l'UV mention TB - appréciation TB
- obtention de l'UV avec une mention B - appréciation B
- non récompensé avec les appréciations AB, insuffisant et très insuffisant

Les élèves qui n'obtiennent pas l'UV poursuivent leurs études en C3/3.

*Ceux qui ont obtenu **insuffisant ou très insuffisant** sont invités à faire un point sur leur situation avec la direction.*

ÉVALUATION DE LA FORMATION MUSICALE

Certificat de fin d'études de Formation Musicale (CFEFM)

La validation des acquis de FM en cycle 3 se fait sur examen, écrit et oral, devant un jury extérieur qui peut se présenter dès la première année C3/1. L'élève doit obtenir une note globale supérieure ou égale à 13/20 pour obtenir son diplôme de fin d'études de Formation Musicale.

- obtention du Certificat de fin d'études de Formation Musicale mention TB - appréciation TB
- obtention du Certificat de fin d'études de Formation Musicale mention B - appréciation B
- non récompensé avec les appréciations AB, insuffisant et très insuffisant

ÉVALUATION DE LA MUSIQUE DE CHAMBRE

Le module musique de chambre n'est pas singularisé par une dénomination propre à l'une ou l'autre des classes. Il peut faire l'objet d'options (cordes, musique contemporaine, jazz...). Il peut être obtenu dans le cadre d'un récital.

C'est le niveau d'affectation dans la discipline dominante qui détermine l'affectation et l'évaluation en musique de chambre.

Un élève inscrit dans plusieurs disciplines peut présenter plusieurs options. Dans ce cas, l'obtention du module valide les différentes options de formations.

Examen pour l'obtention du module : interprétation publique de 2 pièces d'une durée totale d'environ 15 mn.

- **obtention du module mention TB - appréciation TB**
- **obtention du module mention B - appréciation B**
- **non récompensé avec les appréciations AB, insuffisant et très insuffisant**

ÉVALUATION DES PRATIQUES D'ORCHESTRES

Lorsque l'élève le décide dans le cadre de son projet personnalisé, le module orchestre est obtenu par une participation aux sessions d'orchestre auxquelles il est affecté.

L'évaluation du module orchestre est donc principalement basée sur l'assiduité. Néanmoins une évaluation pourra être réalisée en fonction des projets pédagogiques des départements, ou dans le cas de projets spécifiques.

Associé au module de musique de chambre le module d'orchestre permet l'obtention de l'UV de pratiques collectives.

ÉVALUATION DU PROJET DE L'ÉLÈVE

Si les conditions le permettent, l'évaluation du projet de l'élève peut-être réalisée à l'occasion du récital de fin de cycle par les professeurs concernés, les jurys invités et le président du jury. Dans le cas contraire l'élève devra proposer à l'administration un choix de dates pour présenter son projet aux professeurs concernés.

ÉVALUATION DU MODULE CRÉATION

L'évaluation de ce module se déroule à l'issue du récital de fin de cycle. L'élève présentera une œuvre de sa composition dans une esthétique de son choix pour la formation instrumentale de son choix.

ÉVALUATION DU MODULE IMPROVISATION

L'évaluation de ce module se déroule à l'issue du récital de fin de cycle. L'élève aura le choix entre plusieurs options dans l'esthétique de son choix (jazz, musiques actuelles, « classique », contemporain) :

- une improvisation instrumentale ou vocale sur une structure harmonique donnée,
- une improvisation instrumentale ou vocale sur une structure rythmique donnée,
- une improvisation instrumentale ou vocale à partir d'un motif mélodique donné,
- une improvisation instrumentale ou vocale à partir d'un motif rythmique donné.

La globalité du cursus se traduit par une évaluation globale qui intègre les appréciations de l'ensemble des disciplines.

A l'issue de l'évaluation de fin de cycle dans chacune des disciplines, l'ensemble des résultats est pris en compte.

L'obtention du CEM est validée par les enseignants responsables de l'élève et le directeur.

L'élève est libre de valider les Unités de Valeur de son choix, chaque fin d'année scolaire, tant qu'il n'a pas épuisé le nombre d'années maximum dans le cycle pour la discipline dominante.

Cette notion de parcours personnalisé permet à l'élève de gérer sa progression dans chaque discipline.

Annexe 1

CURSUS ADULTES

❑ OBJECTIFS

Ce cursus doit permettre à l'élève adulte de devenir autonome face à une partition, développer son oreille musicale, éveiller sa curiosité en lui offrant une culture musicale variée, lui donner la possibilité de débiter un instrument et de pouvoir rapidement s'exprimer dans une pratique collective.

❑ ADMISSION

Est considéré comme adulte tout élève de plus de 18 ans entrant au Conservatoire ayant déjà ou non pratiqué la musique.

Les adultes sont admis dans la limite des places disponibles. Les élèves inscrits sur liste d'attente doivent suivre les cours de Formation Musicale. Après leur admission, le niveau instrumental dans le cycle est proposé par le professeur à l'issue d'un semestre de pratique instrumentale.

Un élève de 16 ans ou plus ayant obtenu son diplôme de fin de cycle 2 dans un cursus normal du Conservatoire et ne voulant pas continuer en cycle 3 pourra intégrer le cursus adultes aux mêmes conditions.

Un élève de 16 ans ou moins n'ayant pas terminé sa fin de cycle 2 ne pourra intégrer un cursus adultes, il devra suivre un niveau hors cursus tel que défini dans le règlement intérieur puis, à l'issue des 2 ans et s'il est âgé de 18 ans, intégrer le cursus adultes.

❑ CURSUS

Le cursus adultes s'échelonne sur 6 ans, il est réparti en deux cycles d'études de trois ans maximum.

La durée des cours de pratique instrumentale « adultes » est de 30 mn.

❑ FORMATION ET CULTURE MUSICALE

Un cursus de FM adultes de 4 années est proposé pour accompagner les élèves dans leur progression. A l'issue de ce cursus, les élèves sont invités à suivre un cours de FM traditionnel de 2nd cycle.

Un cours complémentaire de culture musicale d'une heure tous les 15 jours est également proposé (voire recommandé) aux adultes inscrits au CRC de La Teste De Buch.

❑ PRATIQUE COLLECTIVE

A l'issue du cursus global (6 ans), l'élève adulte continuera uniquement en orchestre ou en atelier de pratique collective.

En cours de cursus, si son niveau le permet et sur avis du professeur, il pourra intégrer :

- Un atelier de pratique collective,
- L'orchestre « adultes »,
- Un des autres orchestres du Conservatoire en fonction des places disponibles.

❑ DIPLÔME

Ce cursus débouche sur un certificat de fin de cursus pour les élèves suivant les trois disciplines, ou, une U.V. de fin de cursus pour chacune.

❑ PERFECTIONNEMENT

Les jeunes élèves du Conservatoire ayant déjà suivi un cursus normal jusqu'en fin de 3^{ème} cycle ne pourront pas entrer en cursus adultes mais auront la possibilité de suivre un cours de perfectionnement à raison de 30 minutes hebdomadaires durant 2 ans maximum. Ensuite ils pourront uniquement continuer dans les orchestres.

Annexe 2

CURSUS JAZZ

❑ OBJECTIFS

Il est nécessaire d'amener l'élève à s'exprimer musicalement à travers les trois pratiques musicales que sont l'interprétation, l'improvisation et la création, et cela dès le premier cycle.

Chacune de ces expériences musicales possède ses propres caractéristiques et permet de développer des compétences variées ; les développer parallèlement permet en même temps de créer des liens entre les différentes acquisitions et de les nourrir par apports mutuels.

Envisagées dans un même cours ou par projet, cela permet en même temps de varier le déroulement des séances et provoquer motivation et dynamisme.

L'INTERPRÉTATION

L'acte d'interprétation ne peut garder de valeur que s'il est constamment associé à l'idée de "re-crédation". La technique instrumentale est au service de l'interprétation, en effet cette première doit être comprise comme un outil qui permet de s'exprimer, mise au service d'une idée musicale, d'un sentiment. Technicité suprême et passivité face à la partition ne sont pas l'interprétation. L'élève doit être en mesure de comprendre, d'analyser, de comparer et de faire des choix. Sans cette approche on risque de se heurter rapidement à des blocages, à l'ennui ou à une remise en cause de l'acte d'interpréter. Le ressenti corporel, la culture musicale, l'analyse, l'appel à l'imaginaire de l'élève participent à l'investissement musical nécessaire à l'interprétation d'une œuvre.

L'IMPROVISATION

Elle contribue et fait partie intégrante de la musique jazz, elle dessine son identité.

L'improvisation est « l'art de composer sur-le-champ et sans préparation » (Le Robert). Elle permet à l'élève de s'exprimer, de faire preuve d'inventivité et de développer un langage qui lui est propre. Lorsque l'on improvise, on se conforme à des règles de style, à des codes culturels, qui en régissent le cadre. Le rôle de l'enseignant est d'amener l'élève à se passionner pour ce langage, l'aider à comprendre et à faire siens les codes musicaux qui définissent cette musique. Le travail de l'improvisation passe par une éducation de l'oreille, par la familiarisation au répertoire et nécessite une grande patience. Une fois que l'enseignant a éveillé l'élève à l'improvisation, la liberté que confère cette dernière permet à l'élève d'acquérir une autonomie qui lui permettra d'agrémenter au fil des années et avec l'expérience un discours musical qui lui est propre.

LA CRÉATIVITÉ

L'écriture d'une pièce, la structuration d'un moment de musique improvisée, la création d'un spectacle vivant sont autant de manifestations qui entrent dans le processus de créativité qui mobilisent chez l'élève l'ensemble de ses compétences, l'esprit de synthèse, des choix à faire et qui lui permettent de poser et d'affirmer sa propre vision des choses.

Développer la créativité est indispensable pour développer l'autonomie, permettre l'affirmation et la confiance en soi. C'est aussi un moyen pour développer l'imaginaire et le rapport avec l'extérieur.

❑ ORGANISATION ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

LES CYCLES

L'organisation d'un cursus d'études est indispensable afin de structurer l'apprentissage de l'élève dans le temps et lui fournir un certain nombre de points de repères. L'organisation actuelle par cycles est un système dont certains avantages méritent d'être soulignés.

L'agencement du cursus musical en trois cycles permet d'envisager sur une période d'environ dix ans l'accompagnement d'un élève dans la formation de son projet personnel. Chaque cycle garde cependant une

cohérence si les objectifs posés pour chacun d'eux sont clairement redéfinis. Ainsi, un élève doit pouvoir bénéficier pleinement d'un enseignement cohérent et adapté, qu'il poursuive ou non un deuxième puis un troisième cycle. La flexibilité du nombre d'années passé dans chaque cycle, de trois à cinq ans, est un atout majeur. Elle laisse à l'enseignant une grande liberté dans l'organisation des apprentissages permettant d'adapter une pédagogie différenciée pour chaque élève en vue de l'acquisition des objectifs fixés.

COURS INDIVIDUEL ET PRATIQUE COLLECTIVE

Dès le début, il est indispensable, que l'élève puisse, en parallèle du cours instrumental, évoluer dans une pratique collective.

Dans l'apprentissage du jazz, pratique individuelle et pratique collective sont indissociables, elles doivent fonctionner ensemble.

La pratique individuelle permet de développer la technique instrumentale, des notions d'harmonie et l'improvisation ; cette pratique individuelle reste au service du groupe.

La pratique collective permet de développer l'expression musicale en mettant l'accent sur l'écoute des autres, sur la qualité de l'accompagnement et du jeu instrumental dans le groupe (son, nuances, phrasé...).

Il peut-être intéressant de considérer également le groupe non plus comme une fin en soi, mais comme un moyen d'apprentissage. En effet, selon les dispositifs, le matériel et la taille des structures, des cours collectifs de deux à trois pianistes sont tout à fait envisageables. Le cours individuel se transformant en cours collectif d'instruments.

CURSUS JAZZ CYCLE I

Cycle d'initiation, de découverte et de sensibilisation (6/11 ans environ). Il doit permettre de faire naître la motivation de l'élève à travers les acquisitions fondamentales d'une pratique collective et instrumentale.

Acquisitions :

- travail du Blues Majeur et mineur (structure I- IV- V, grille d'accords...), avec transpositions (au moins dans les tonalités les plus courantes C, F, Bb)
- structure courante : AABA Gammes dans les modes suivants : Majeur, mineur harmonique, blues, dorien
- pistes pour l'improvisation: notes cibles des gammes, construction de motifs rythmiques et mélodiques simples
- enchaînement II-V-I majeur et mineur
- turnarounds (I-VI-II-V)
- construction des triades puis accords de 4 sons (7, M7, min7, min7 b5)
- travail sur le chiffrage américain
- réalisation des accords au piano
- travail sur les arpèges et les renversements avec différents rythmes
- reconnaissance de tonalités et de structures « à l'oreille ». Travail sur les intervalles
- relevés de solos ou de thèmes simples, en cohérence avec le travail fait en pratique de groupe. Établir une liste de solos simples à relever et à interpréter avec le métronome sur le 2^{ème} et le 4^{ème} temps
- développer la culture musicale : l'histoire du jazz s'étale sur un siècle. Les élèves doivent connaître les grandes périodes ainsi que les instrumentariums qui les caractérisent (le New Orleans, l'ère des big-bands et du swing, du be-bop, le free-jazz...), y associer des albums et des musiciens représentatifs

Proposition de répertoire pour l'atelier :

Travail sur l'acquisition d'une pulsation commune et d'une discipline de travail.

Gestion de l'environnement sonore.

Découverte des notions de jeu en groupe à travers le répertoire Jazz.

Travail du Blues :

C Jam Blues (thème très facile), Sonnymoon for two (pour la gamme blues), Bessie's blues (thème sur 3ces et 7èmes), Foot Prince (Blues mineur), Blue Trane, Freddie the freeloader, Now's the time.

Travail de l'anatole (I-VI-II-V) :

Perdido, La mer, Oléo, Serpentus (Aebersold), Ode to flugerhorn.

Le rythm change

I got rhythm, Flinstones (très simple), Just Squeeze me.

Le mode Dorien

So What.

II-V-I Majeur

Tune up, Corner pocket, Satin Doll.

II-V-I Mineur

Sugar, Samba de Orpheus, Nature Boy, Softly as in a morning sunrise, Autumn leaves, Take the A train, All of me, Summertime, Blue Bossa.

Pour les pianistes, chaque morceau doit être travaillé de 3 façons :

- Thème (droite) + Walking (gauche)
- Accords + walking
- Accords + thème

CURSUS JAZZ CYCLE II

Cycle d'approfondissement (7/15 ans environ) des connaissances et de la pratique instrumentale, il doit conduire l'élève à s'interroger sur le "comment fait-on ?" et le "Pourquoi ?".

Une approche plus analytique succède à l'expérimentation et doit permettre à l'élève d'acquérir une relative autonomie dans sa méthode de travail. A partir des centres d'intérêts de l'élève, il paraît souhaitable d'élargir ses références, de l'inciter à être réceptif à la nouveauté (élargir les répertoires et les esthétiques abordées).

Acquisitions :

- sensibilisation aux mesures impaires et complexes
- utilisation musicale des gammes et arpèges
- sensibilisation aux modes altérés et diminués
- tous les accords et différents chiffrages, leurs extensions et possibilités d'enrichissements
- notions de tensions et résolutions
- substitutions
- le Christophe ascendant et descendant (analyser)
- le blues suédois
- notions de subdivisions harmoniques
- réalisations de voicings
- travail sur les modes pentatoniques
- approche du travail de ré-harmonisation, d'écriture
- familiarisation avec un logiciel d'édition musicale de type "Finale" ou "Sibelius"
- étoffer sa culture, avoir des repères chronologiques et stylistiques précis
- envisager un projet musical personnel cohérent

Proposition de répertoire pour l'atelier :

The girl from Ipanema, Blue moon, Scrapple from the apple, Maiden Voyage, Blues for Alice, Freight trane, Beautiful love, On green dolphin street, All the things you are, Cantaloup island, Caravan, Just Friends, Alone together, Autumn leaves, Stella by Starlight, Body and soul, Mercy, mercy, mercy, Mambo influenciado, Whisper not.

CURSUS JAZZ CYCLE III

Le troisième cycle (16/20 ans environ) est entièrement destiné à la construction du projet de l'élève afin qu'il se situe dans une dimension de réalisation personnelle au-delà des cadres d'apprentissages. Ce troisième cycle peut prendre deux formes :

1. Un cycle non diplômant qui permet à l'élève de devenir un "bon" musicien amateur, cultivé et ouvert aux différentes pratiques musicales et artistiques, possédant une bonne technique instrumentale.
2. Un cycle diplômant qui se conclut par le Certificat d'Etudes Musicales.

Acquisitions :

- le style broken swing, déplacement de la pulsation
- travail systématique des modes altérés diminués et par tons
- ré-harmonisations de standards
- travail approfondi sur Finale ou Sibelius
- réalisations d'arrangements pour petites formations
- enchaînement harmoniques types « Coltrane changes »
- travail sur les triades
- travail sur les superstructures des accords
- travail sur le jeu "Out" et l'improvisation libre
- relevés et analyses harmoniques
- composer et arranger
- créer un projet musical personnel
- connaître par cœur 30 standards

Proposition de répertoire pour l'atelier :

Des standards réinterprétés à 5/8, 7/8, 6/4..., Giants Steps, Moment notice, Lazy bird, Cherokee, Round Midnight, Donna lee, Confirmation, Impressions, Song for Bilbao, Speak no evil, Vignette, Four, Down, Record me, Dolphin dance, Sérénity, Solar, Spain, Night in Tunisia.

Pour l'ensemble des trois cycles et pour accompagner l'élève dans son parcours d'études les ouvrages suivants sont recommandés.

Théories :

La théorie du jazz (Mark Lévine), La partition intérieure (Frank Siron), Jazz Mode d'emploi (en 2 volumes – Philippe Baudouin).

Méthodes, exercices :

Aebersolds (111 vol. – Jamey Aebersold), Real-books, Technique of the saxophone (en 3 volumes – Joseph Viola méthodes), Gammes et arpèges pour le jazz (Eric Barret – Outre mesure), La méthode de Jeff Gardner, Keyboard Harmony (voicings method) par Phil Degreg, Chords Substitutions par Andy Laverne, Inside improvisation series (en 5 volumes – Jerry Bergonzi – advance music), Jazz Basse Et Contrebasse - L'essentiel En 10 Pages (Bass Notes Par John Goldsby), The jazz piano book (Mark Lévine), A chromatic approach to jazz harmony & melody (Dave Liebman – advance music).

Culture :

"Jazz" par André Francis, Le jazz et l'occident par christian bethune, L'odyssée du jazz, Légendes du jazz une histoire en photos (Dave Gelly), Les biographies des grandes figures du jazz (Coltrane, Parker, Monk...), Le jazz dans tous ses états de Franck Bergerot.

Annexe 3

DÉROULEMENT DES RÉCITALS DE FIN DE CYCLE U.V. DE PRATIQUE INSTRUMENTALE
--

Les élèves présentent obligatoirement deux œuvres de styles et d'époques différents.

1. Une pièce libre, choisie par le candidat en accord avec son professeur, de style et d'époque différents de la pièce imposée. Cette pièce peut être une création, une improvisation, une œuvre de musique de chambre, ou d'un tout autre répertoire, accompagnée par d'autres élèves, professeurs, mp3 etc.
2. Une pièce imposée, choisie parmi les deux œuvres de styles et d'époques différents proposées par le collectif des professeurs responsables de la discipline et validées par la direction, publiées 4 semaines avant la date du master-class.

Pour certains départements il sera possible d'aménager des épreuves spécifiques comme :

- autonomie (le candidat prépare seul un texte qui lui est proposé quelques jours seulement avant la date de l'épreuve),
- improvisation,
- accompagnement (pour les pianistes, les guitaristes, les accordéonistes, les percussionnistes...).

Les élèves devront être informés de ces dispositions avant les vacances de Noël de l'année scolaire en cours.

Pour permettre à l'administration de bien organiser le déroulement des récitals, merci de veiller à ce que la durée totale du passage des élèves pour l'obtention de l'UV de pratique instrumentale n'excède pas :

- 7 minutes par élève pour l'UV de fin de cycle 1,
- 12 minutes par élève pour l'UV de fin de cycle 2 et
- 20 minutes par élève pour l'UV ou l'évaluation de fin de cycle 3 (CEM).

Annexe 4

Programme de Formation Musicale

RÉFLEXIONS SUR LES DISCIPLINES ENSEIGNÉES

Pour clarifier les objectifs, les matières du programme sont réunies en cinq grands groupes :

1. **Approche Sensorielle et Analyse auditive**
2. **Connaissances théoriques et culture musicale**
3. **Chants, intonations, intervalles et formation de l'oreille**
4. **Rythme**
5. **Notes**

Cette organisation ne doit en aucun cas déboucher sur un cloisonnement de l'enseignement par discipline. Bien au contraire il est nécessaire de veiller à encourager la motivation des élèves pour des pratiques qui combinent tous les éléments du langage musical, par exemple :

La mémorisation

Les jeux d'imitations, puis de mémorisations auditives et visuelles de plus en plus longues doivent occuper une place privilégiée au sein du cours de formation musicale : rythmes frappés, onomatopées, thèmes mélodiques (avec reproduction instrumentale et vocale, puis transposition), apprentissage de chants par cœur...

Les chants préparés et la polyphonie vocale

Expression, intonation, mémoire, culture vocale et musicale, phrasé, nuances, précision rythmique, tous les éléments qui participent à une bonne formation musicale sont réunis dans cette pratique qui doit faire découvrir un répertoire étendu (périodes et styles) tout en développant l'oreille des élèves et en les sensibilisant à la couleur des intervalles.

Tous les textes travaillés seront prétexte à une analyse visant à bien intégrer les éléments du programme (théorie et culture musicale).

Des exercices de transpositions pourront compléter cette discipline.

Dès le début du 2^{ème} cycle et en rapport avec la pratique du chant choral, l'élève préparera des textes à 2 voix où il chantera seul sa partie, dans l'objectif d'arriver en fin de cycle 2 à des polyphonies à 3 ou 4 voix...

L'improvisation et la création

Toute tentative d'expression musicale improvisée doit être encouragée. Il conviendra d'analyser et de commenter les improvisations des élèves pour leur permettre entre autre de retenir les formules à réutiliser.

A travers ce « jeu », jouer de la musique..., on pourra donner des cadres de plus en plus précis, par exemple l'utilisation de cellules rythmiques, de notes, d'un mode, d'un schéma harmonique, de timbres etc.

Comme pour l'improvisation, la démarche de la pratique du langage littéraire ou parlé peut être transposée au langage musical. Le plaisir d'un enfant qui lit sa première composition poétique et la joie que procurent nos encouragements sont essentiels au bon développement de son appétit de créateur.

C'est pourquoi il faut vivement inciter les jeunes musiciens à utiliser les premiers matériaux (formules mélodiques, cellules rythmiques, éléments harmoniques etc.) dès leur acquisition, pour l'écriture de pièces musicales.

Cette pratique leur permet de mieux maîtriser le vocabulaire musical, de développer leur sens de l'analyse, de mieux comprendre la démarche des compositeurs, et par-dessus tout d'exprimer leurs identités.

Leurs créations seront jouées par leurs camarades, dans la classe ou au cours d'auditions.
On peut définir des cadres (formation instrumentale, cellules rythmiques ; modes, accords, dodécaphonisme, atonalité...), qui guident l'élève compositeur et lui permettent de mieux apprécier les différents éléments du langage.

Le dépistage de fautes

Il s'agit là de trouver les erreurs qu'un ou plusieurs interprètes commettent en jouant une partition.
A l'inverse la partition peut aussi comporter des erreurs, alors que les interprètes jouent le bon texte.
Cette activité permet de concentrer l'attention des élèves de tous niveaux en présentant un aspect ludique.
Les fautes peuvent être de notes, d'octave, de rythme, de nuances, de phrasé, de tempo, de notes dans un accord, d'un accord dans un enchaînement harmonique, de timbre...
Adapté au niveau du cours, de la première année à la fin des études, le dépistage permet de consolider les acquis tout en « s'amusant ».

**N.B. Il va de soi que les notions étudiées dans l'année d'un cycle sont reprises les années suivantes.
Pour éviter les redondances, pour clarifier la présentation et mettre en valeur les nouveaux éléments, nous ne les avons pas ré indiqués.**

Organisation des cours :

Niveau du cours	Elèves concernés	Durée hebdomadaire
Eveil Grande section	Grande section de maternelle	30mn
Eveil CP	Elèves inscrits en CP	45mn
Cycle 1-1 ^{ère} année / Initiation	Elèves inscrits en CE1	1h00
Cycle 1-2 ^{ème} année	Elèves inscrits en CE2	1h00
Cycle 1-3 ^{ème} année	Elèves inscrits en CM1	1h00
Cycle 1-4 ^{ème} année	Elèves inscrits en CM2	1h00
Cycle 2-1 ^{ère} année	Elèves inscrits en sixième	1h30
Cycle 2-2 ^{ème} année	Elèves inscrits en cinquième	1h30
Cycle 2-3 ^{ème} année	Elèves inscrits en quatrième	1h45
Cycle 2-4 ^{ème} année	Elèves inscrits en troisième	1h45
Cycle 3	Elèves inscrits en Lycée	2h00

PREMIER CYCLE

Cycle : 1

Année : 1

Approche Sensorielle et Analyse auditive :

- Les instruments et leur timbre (par famille : les cordes, les vents, les percussions, les voix etc.)
- Les modes de jeux (souffler, frotter, frapper, etc.)
- Les principales formations : orchestre symphonique / orchestre d'harmonie / la musique de chambre / groupes de jazz / big band
- Le rôle du chef d'orchestre
- Reconnaître : le caractère d'un morceau, un tempo lent ou rapide, une phrase conclusive ou suspensive
- Improvisations instrumentales libres avec jeux d'accompagnement du professeur
- Improvisations collectives

Connaissances théoriques et culture musicale :

- La portée / les notes / les figures de notes et les silences
- Position des notes sur la portée / le nom des notes
- Construction de la gamme de « do Majeur »
- Ton et demi-ton (avec l'exemple du clavier)
- La mesure (et la battue) / Les chiffres indicateurs (2/4-3/4-4/4) / Les temps
- Notions de : phrasé, anacrouse, respiration, legato, staccato
- Les nuances ; *pp, p, mp, mf, f, ff*
- Le métronome
- Ecriture d'une pièce pour l'instrument de l'élève intégrant les notions rythmiques et théoriques acquises

Chants, intonations, intervalles et formation de l'oreille :

- Chants simples appris par cœur avec nom des notes ou avec paroles
- Mémorisation transposition de courts fragments mélodiques
- Jeux de questions réponses
- Sons graves / aigus
- Mouvements ascendants et descendants
- Mouvements de notes conjointes
- 3^{ce}, 5^{te} et 8^{ve} abordées à travers l'accord parfait
- Reconnaissance de formules
- Ecrire une mélodie apprise par cœur
- Improvisations vocales sur dominante / tonique

Cycle : 1

Année : 1

Rythme :

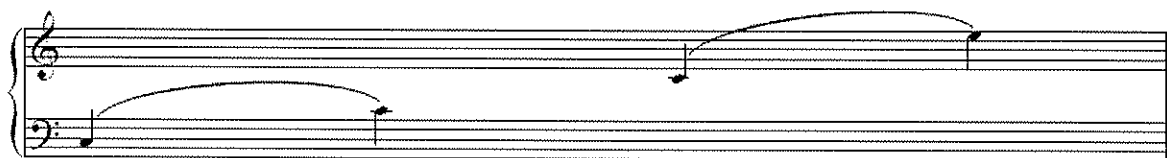
- Différence entre rythme et pulsation
- Lectures parlées ou frappées très simples mais avec nuances et phrasés
- Apprentissage des battues de mesure (2/4- 3/4- 4/4)
- Lectures de rythmes simples utilisant les cellules suivantes :



- Reconnaissance de formules utilisant les cellules acquises
- Notion de cellule par pulsation pour la bonne écriture des rythmes
- Improvisations rythmiques (frappées, onomatopées, percussions corporelles et instrumentales)
- Ecriture de phrases rythmiques utilisant les cellules apprises (création)
- Initiation à la direction de polyphonies rythmiques (2voix simples) avec des battues de mesures à 2 temps
- Dépistage de fautes de formules rythmiques

Notes :

- Clé de sol, Clé de fa
- Ordre (mentalement) des notes par mouvements conjoints ascendants et descendants
- Mélange des 2 clés



- Dictée d'écriture clé de sol en donnant le nom des notes, sous forme de jeu de rapidité d'écriture
- Copie de fragments musicaux simples utilisant les éléments de théorie connus (nuances, phrasés)

Cycle : 1 Année : 2

Approche Sensorielle et Analyse auditive :

- Les altérations
- Les $\frac{1}{2}$ tons
- Les temps forts
- L'anacrouse
- Binaire / ternaire
- Mouvement
- Nuances
- Notion de Majeur / mineur (tonalités et intervalles 2^{ndes} et 3^{ces})
- Conjoint / disjoint
- Reconnaissance de timbres et différenciation des instruments d'un même groupe
- Quelques genres musicaux à différencier
- Improvisations instrumentales libres avec jeux d'accompagnement du professeur
- Improvisations collectives

Connaissances théoriques et culture musicale :

- Le point
- Les temps forts
- L'anacrouse
- Binaire / ternaire
- Les chiffres indicateurs / Mesures simples et composées
- Les altérations
- Le nom des intervalles : de la 2^{nde} à l'8^{ve} sans qualification
- Les $\frac{1}{2}$ tons
- Notion de composition et de qualification des intervalles
- Les degrés V-I
- Gammes de DO, FA et SOL Majeur
- Termes de mouvement
- Les symboles de phrasé (piqué, lié, accentué etc.)
- La formation / les solistes
- Le genre musical
- Les principales formes musicales : la symphonie / le concerto / la musique de chambre / le chant (mélodies et lieder)
- Ecriture d'une pièce pour l'instrument de l'élève intégrant les notions rythmiques et théoriques acquises

Chants, intonations, intervalles et formation de l'oreille :

- Accords parfaits
- Exercices d'intonations
- Insister plus particulièrement sur les 2m, 2M, 3m, 3M
- Chants aux rythmes simples, avec les intervalles abordés
- Mémorisation, transposition de fragments courts
- Reconnaissance de l'accord parfait Majeur et mineur et (do, ré, mi $\neq$ do, mi, sol)
- Intervalles simples : 2m, 2M, 3m, 3M, 4J, 5J, 8J
- Improvisation vocale sur des enchaînements harmoniques simples : V-I ; IV-V-I ; II-V-I ; VI-II-V-I

Cycle : 1 Année : 2

Rythme :

- Nouvelles cellules rythmiques binaires :



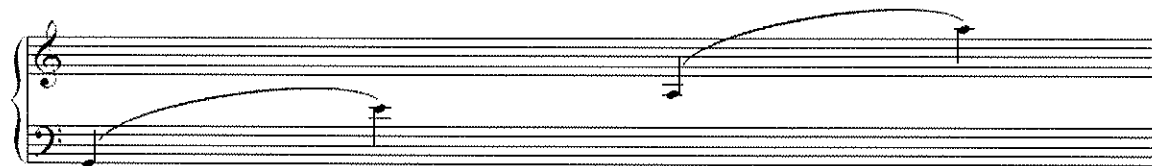
- Aborder le ternaire (avec la battue à 6/8)



- Mémorisation de formules
- Reconnaissance de formules
- Consolider le procédé d'écriture par pulsation
- Improvisations rythmiques (frappées, onomatopées, percussions corporelles et instrumentales)
- Ecriture de phrases rythmiques utilisant les cellules apprises (création)
- Initiation à la direction de polyphonies rythmiques (2voix simples) avec des battues de mesures à 2 temps
- Dépistage de fautes de formules rythmiques

Notes :

- Clé de sol, Clé de fa
- Ordre (mentalement) des notes par mouvements conjoints ascendants et descendants
- Lecture plus rapide
- Lecture verticale



- Dictée d'écriture clé de sol et clé de fa en donnant le nom des notes (rapidité d'écriture)
- Copie de fragments musicaux sur une portée, en veillant à la qualité graphique de l'écriture (espace, position et taille des hampes etc.)

Cycle : 1 Année : 3

Approche Sensorielle et Analyse auditive :

- Majeur / mineur
- Cadences parfaites et demi cadence
- Notion de forme (rondo, refrain couplets, ABA)
- Notion de genre (classique, jazz, rock, musique du monde, etc.)
- Improvisations instrumentales libres avec jeux d'accompagnement du professeur
- Improvisations collectives

Connaissances théoriques et culture musicale :

- Duolet / triolet / sextolet
- Contretemps / syncope
- Degrés d'une gamme / Construction d'une gamme Majeure / Tonalités Majeures
- Termes de changement de mouvement
- Les danses / L'opéra / Le ballet / Différence entre musiques profanes et religieuses
- Le nom des degrés de la gamme (majeure ou mineure) avec explication
- La gamme chromatique
- Le demi ton diatonique et le demi ton chromatique
- La qualification des intervalles
- La seconde augmentée dans la gamme mineure
- Tonalités majeures Do, Fa, Sol et les relatives mineures
- Ordre des # et b
- Principaux termes de mouvement
- Termes italiens : *p sub, poco a poco, sotto voce, dolce, sostenuto*
- Ecritures de pièces pour l'instrument de l'élève (par l'élève) intégrant les notions rythmiques et théoriques acquises

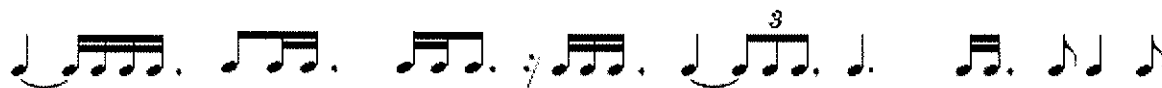
Chants, intonations, intervalles et formation de l'oreille :

- Travail des 6M et 6m
- Exercices d'intonations
- Chants aux rythmes plus compliqués, en binaire ou ternaire, avec différents signes sur la partition et battue de mesure
- Mémorisations, transpositions de phrases plus longues
- Reproduction à l'instrument de fragments mélodiques
- Improvisations vocales sur des enchaînements harmoniques simples : V-I ; IV-V-I ; II-V-I ; VI-II-V-I, avec des modulations au tons voisins
- Dictées mélodiques simples avec rythmes simples (ou indiqués) dans différentes tessitures

Cycle : 1 Année : 3

Rythme :

- Binaire : Tempi plus rapides et difficultés enchaînées



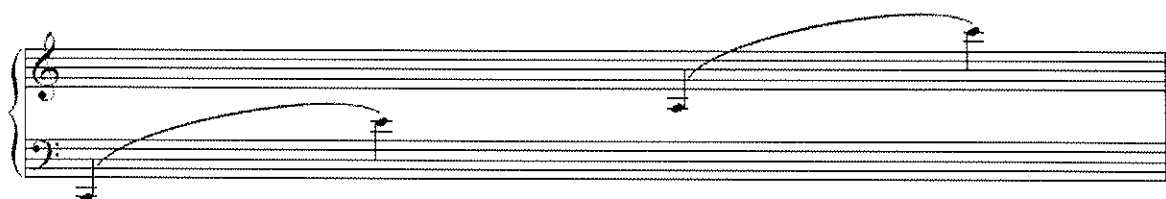
- Ternaire 6/8, 9/8 et 12/8



- Improvisations rythmiques (frappées, onomatopées, percussions corporelles et instrumentales)
- Ecriture de phrases rythmiques utilisant les cellules apprises (création)
- Initiation à la direction de polyphonies rythmiques (2voix simples) avec des battues de mesures à 2 et 3 temps
- Dépistage de fautes de formules rythmiques

Notes :

- Clé de fa : jusqu'au do grave sous la portée
- Rapidité et difficulté croissantes
- Ordre (mentalement) des notes par tierces, quartes et quintes ascendantes et descendantes
- Lecture sur partitions de piano ou petits ensembles



- Dictée d'écriture en donnant le nom des notes
- Copie de fragments musicaux sur une portée, en veillant à la qualité graphique de l'écriture (verticalité, espace, position et taille des hampes etc.)

Cycle : 1 Année : 4

Approche Sensorielle et Analyse auditive :

- Accords parfaits et renversements
- Reconnaître : une symphonie, un concerto, la musique de chambre, une mélodie ou lied
- Les cadences : parfaite, demi, rompue
- Improvisations instrumentales libres avec jeux d'accompagnement du professeur
- Improvisations collectives

Connaissances théoriques et culture musicale :

- Les modes Majeurs et mineurs
- Les gammes relatives mineures
- Révision de toutes les connaissances acquises au cours du 1^{er} cycle
- Analyse d'un extrait d'oeuvre interprété à l'instrument par l'élève à son examen de fin de cycle de FM
- Ecriture d'une pièce pour l'instrument de l'élève intégrant les notions rythmiques et théoriques acquises

Chants, intonations, intervalles et formation de l'oreille :

- Intonations sur tous les intervalles justes, majeurs et mineurs de la seconde à l'octave
- Lectures chantées avec battue de mesure
- Mémorisations, transpositions de phrases plus longues
- Reproduction à l'instrument de fragments mélodiques
- Apprentissage de chants par cœur (examen de fin de cycle)
- Chant d'un extrait d'oeuvre interprété à l'instrument par l'élève à son examen de fin de cycle de FM
- Improvisations vocales sur des enchainements harmoniques plus riches avec des modulations aux tons voisins, des blues et des standards de jazz simples
- Dictées à parties manquantes, jouées par divers instruments, approche de la dictée à deux voix

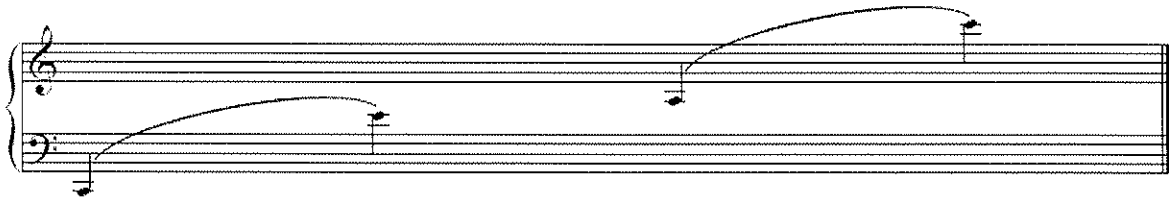
Cycle : 1 Année : 4

Rythme :

- Combinaisons et mélanges (de plus en plus difficiles) des cellules acquises
- Improvisations rythmiques (frappées, onomatopées, percussions corporelles et instrumentales)
- Ecritures de phrases rythmiques utilisant les cellules apprises (création)
- Initiation à la direction de polyphonies rythmiques (2voix simples) avec des battues de mesures à 2, 3 et 4 temps
- Dépistage de fautes de formules rythmiques

Notes :

- Lecture avec rythmes simples et de plus en plus rapide
- Ordre (mentalement) des notes accords parfaits et renversements
- Lectures sur partitions de piano ou petits ensembles



- Dictées d'écriture en donnant le nom des notes
- Copies de fragments musicaux sur une portée, en veillant à la qualité graphique de l'écriture (verticalité, espace, position et taille des hampes etc.)

La progression à l'intérieur du cycle est régie par l'évaluation continue qui accorde un meilleur suivi aux études.

Une commission d'enseignants de Formation Musicale se réunit et étudie le résultat des épreuves et officialise les décisions de passage d'un niveau à l'autre selon les acquis de chaque élève.

En complément de l'évaluation continue, à l'issue de chaque cycle un examen écrit et oral, devant un jury, permettra d'apprécier les acquis de l'élève.

SECOND CYCLE

Cycle : 2 Année : 1

Approche Sensorielle et Analyse auditive :

- Reconnaissance des accords parfaits (5 6 6)
4 de la septième de dominante (état fondamental)
- La forme binaire, le menuet
- Recherche de tonalité (ton et mode) et de modulations
- Improvisations instrumentales libres
- Improvisation instrumentale sur enchaînement harmoniques simples : V-I ; IV-V-I ; II-V-I ; VI-II-V-I, avec modulations aux tons voisins
- Improvisations instrumentales sur la structure harmonique du blues
- Improvisations collectives libres ou sur des structures harmoniques données
- Improvisations instrumentales à partir d'un motif mélodique donné

Connaissances théoriques et culture musicale :

- Noms et qualifications de tous les intervalles (avec redoublements et renversements)
- Les termes italiens usuels dans le langage musical
- Chiffrages des accords parfaits (5 6 6)
4
- La septième de dominante (état fondamental 7)
+
- La transposition sans altérations accidentelles
- Les instruments transpositeurs
- Reconnaissance de cadences sur partitions (1/2 et CP)
- Reconnaissance sur partition de tonalité et de modulations
- Les ornements courants et leur exécution (mordant, trille, gruppetto...)
- L'opéra, le ballet, différence entre musique profane et religieuse
- Ecriture de pièces à deux voix intégrant les notions rythmiques et théoriques acquises
- Ecriture de pièces avec accompagnement simple, intégrant les notions rythmiques et théoriques acquises

Chants, intonations, intervalles et formation de l'oreille :

- Travail de la polyphonie un par voix dans des textes à deux voix
- Lectures chantées de textes extraits d'un répertoire large
- Travail approfondi des intervalles
- Transpositions chantées dans les clés étudiées sans altérations accidentelles
- Dictées à 2 voix et dictées d'accords simples
- Avec l'instrument de l'élève : rejouer une mélodie à l'écoute, transposer un thème « à l'oreille »
- Improvisations vocales sur des enchaînements harmoniques simples : V-I ; IV-V-I ; II-V-I ; VI-II-V-I, avec des modulations aux tons voisins

Cycle : 2 Année : 1

Rythme :

- Coordination parlée frappée

- Binaire :



- Diverses formules de « noire liée à »

- Pulsation à la ♪ et à la ♩ avec rythmes simples

- Toutes mesures à 2, 3 et 4 temps

- Ternaire :



- Pulsation à la ♩.

Mesures : 6, 9, 12
 8 8 8

- Improvisations rythmiques (frappées, onomatopées, percussions corporelles et instrumentales)

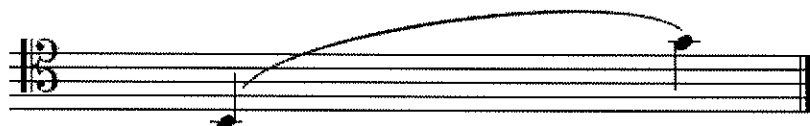
- Ecriture de phrases rythmiques utilisant les cellules apprises (création)

- Initiation à la direction de polyphonies rythmiques (3 voix simples) avec des battues de mesures à 2, 3 et 4 temps

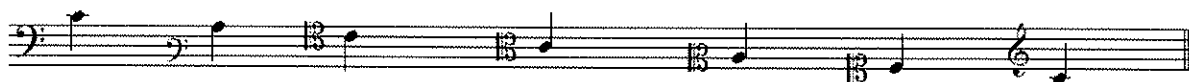
- Dépistage de fautes de formules rythmiques

Notes :

- Lecture : la clé d'ut 4^{ème} avec exemples d'applications



- Expliquer la correspondance des clés (par exemple par rapport au do médium-C3)



- Lectures en sons réels d'instruments transpositeurs en si bémol (clarinette, sax soprane ou ténor, trompette ou cornet etc.)

- Lectures verticales simples dans les trois clés

- Transpositions écrites et transcriptions d'extraits en veillant à la qualité de l'écriture

Cycle : 2 Année : 2

Approche Sensorielle et Analyse auditive :

- Reconnaissances des accords parfaits (5 6 6) de la septième de dominante (état fondamental)
4
- L'opéra, le ballet, différence entre musique profane et religieuse
- La forme binaire, le menuet, la basse obstinée.
- Recherche de tonalité (ton et mode) et de modulations
- Improvisations instrumentales sur enchaînements harmoniques simples avec modulations aux tons voisins : V-I ; IV-V-I ; II-V-I ; VI-II-V-I, basses obstinées (type chaconnes)
- Improvisations instrumentales sur la structure harmonique du blues
- Improvisations collectives libres ou sur des structures harmoniques données
- Improvisations instrumentales à partir d'un motif mélodique donné

Connaissances théoriques et culture musicale :

- Nom et qualification de tous les intervalles (avec redoublements et renversements)
- Les termes italiens usuels dans le langage musical (et quelques termes allemands)
- Chiffrages des accords parfaits (5 6 6)
4
- La septième de dominante (état fondamental 7)
+
- La transposition sans altérations accidentelles
- Les instruments transpositeurs
- Reconnaissances de cadences sur partitions (1/2 et CP)
- Ecriture de pièces à trois voix intégrant les notions rythmiques et théoriques acquises
- Ecriture de pièces avec accompagnements simples, intégrant les notions rythmiques et théoriques acquises

Chants, intonations, intervalles et formation de l'oreille :

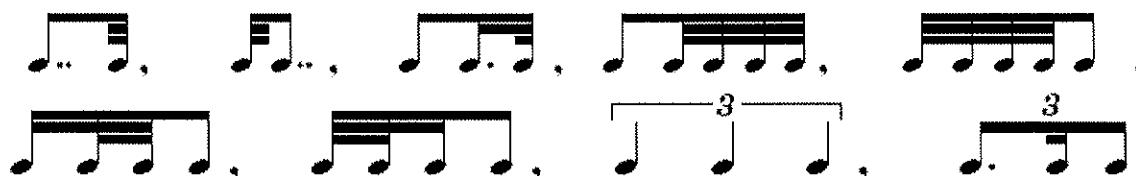
- Travail de la polyphonie un par voix dans des textes à deux et trois voix
- Direction du travail du texte polyphonique, par les élèves de la classe, à tour de rôle (direction de chœur)
- Lectures chantées de textes extraits d'un répertoire large
- Travail approfondi des intervalles
- Transposition chantée dans les clés étudiées sans altérations accidentelles
- Dictées à 2 voix et dictées d'accords simples
- Avec l'instrument de l'élève : rejouer une mélodie à l'écoute, transposer un thème « à l'oreille »
- Improvisations vocales sur des structures harmoniques, de différents répertoires
- Invention à l'oreille d'une seconde voix à partir d'une mélodie donnée

Cycle : 2 Année : 2

Rythme :

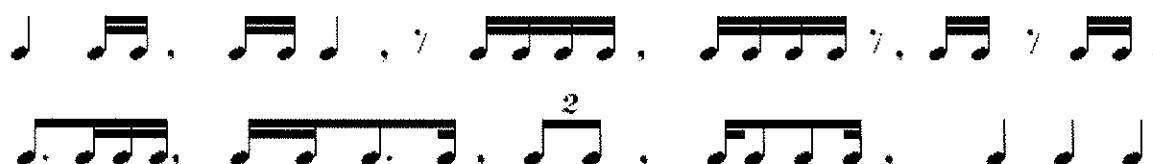
- Coordination parlée frappée

- Binaire :



- Pulsation à la ♪ et à la ♩

- Ternaire : 6 9 12
 8 8 8



- Improvisations rythmiques (frappées, onomatopées, percussions corporelles et instrumentales)

- Ecriture de phrases rythmiques utilisant les cellules apprises (création)

- Initiation à la direction de polyphonies rythmiques (3 voix simples) avec des battues de mesures à 2, 3 et 4 temps, avec changements de mesures

- Dépistage de fautes de formules rythmiques

Notes :

- Lectures : la clé d'ut 3^{ème} avec exemples d'applications

- Lectures en sons réels d'instruments transpositeurs en si bémol (clarinette, sax soprane ou ténor, trompette ou corne etc.)

- Lectures verticales simples dans les trois clés

- Transpositions écrites et transcriptions d'extraits en veillant à la qualité de l'écriture

Cycle : 2 Année : 3 et 4

Approche Sensorielle et Analyse auditive :

- Reconnaissance des accords septième de dominante (avec renversements)
- La forme sonate
- Improvisations instrumentales sur enchainement harmoniques simples avec modulations aux tons voisins : V-I ; IV-V-I ; II-V-I ; VI-II-V-I, basses obstinées (type chaconnes)
- Improvisations instrumentales sur la structure harmonique du blues et d'un standard de jazz simple (cf. the real easy book)
- Improvisations collectives libres ou sur des structures harmoniques données
- Improvisations instrumentales à partir d'un motif mélodique donné

Connaissances théoriques et culture musicale :

- Nom et qualification de tous les intervalles (avec redoublements et renversements)
- Les termes italiens et allemands usuels dans le langage musical
- Chiffrages des accords de septième de dominante (avec renversements)
- La transposition avec altérations accidentelles
- Les instruments transpositeurs
- Reconnaissances de toutes les cadences sur partitions
- La notion de modulation passagère ou emprunt
- Ecriture de pièces à trois voix avec accompagnement, intégrant les notions rythmiques et théoriques acquises

Chants, intonations, intervalles et formation de l'oreille :

- Perfectionnement de la polyphonie un par voix dans des textes à deux, trois et quatre voix
- Direction du travail du texte polyphonique, par les élèves de la classe, à tour de rôle (direction de chœur)
- Lectures chantées de textes extraits d'un répertoire large
- Travail approfondi des intervalles
- Transposition chantée dans les clés étudiées sans altérations accidentelles
- Dictées à 2 voix et dictées d'accords à 3 et 4 sons
- Dictées à la volée sur deux portées
- Avec l'instrument de l'élève : rejouer une mélodie à l'écoute, transposer un thème « à l'oreille »
- Improvisations vocales sur des structures harmoniques, de différents répertoires
- Invention à l'oreille d'une seconde voix à partir d'une mélodie donnée

Cycle : 2 Année : 3 et 4

Rythme :

- Coordination parlée frappée
- Les équivalences et changement de mesures simples et logiques
- Consolidation des acquis avec toutes les cellules apprises enchaînées par des liaisons dans des situations de plus en plus difficiles
- Calcul des « n »olets courants (triolet de noires, quatriolet, quintolet et sextolet)
- Lecture avec différentes pulsations
- Ternaire, avec toutes les pulsations possibles (♩. ♪. ♫.) et décomposé
- Intégrer les difficultés acquises en binaire dans les cellules ternaires (les triples, les doubles croches pointées, les syncopes liées etc.)
- Graphismes contemporains
- Improvisations rythmiques (frappées, onomatopées, percussions corporelles et instrumentales)
- Ecriture de phrases rythmiques utilisant les cellules apprises (création)
- Direction de polyphonies rythmiques (3 voix) avec des battues de mesures à 2, 3 et 4 temps, avec changements de mesures
- Dépistage de fautes de formules rythmiques

Notes :

- Lecture : la clé d'ut 1^{ère} avec exemples d'applications
- Lecture en sons réels d'instruments transpositeurs en la (clarinette)
- Lecture verticale simple dans les trois clés
- Transpositions écrites et transcriptions d'extraits en veillant à la qualité de l'écriture

Cycle : 3

Approche Sensorielle et Analyse auditive :

- Toutes les formes classiques (binaire, aria da capo, lied, rondo, sonate...)
- Reconnaissance des accords de septième d'espèce et de septième diminuée (avec renversements)
- Les modes anciens
- Les modes symétriques
- Le blues et ses modes
- Le 32 AABA
- Improvisations instrumentales individuelles ou collectives sur des enchainements harmoniques donnés
- Improvisations collectives libres
- Improvisations instrumentales à partir d'un motif mélodique donné

Connaissances théoriques et culture musicale :

- Nom et qualification de tous les intervalles (avec redoublements et renversements)
- Les termes italiens et allemands usuels dans le langage musical
- Chiffre des accords : 9^{ème} de dominante (à l'état fondamental,) septième diminuée et septième d'espèce (avec renversements)
- Les accords de jazz et le chiffre américain
- Le blues
- Les modes anciens
- Les modes symétriques
- Transpositions avec altérations accidentelles
- Analyse harmonique d'extraits d'oeuvres
- Notion d'informatique musicale (logiciels « Sibelius » et « Band In A Box »)
- Transcriptions avec et sans l'aide de l'outil informatique
- Ecriture de pièces à 4 voix pour les instruments des élèves du cours

Chants, intonations, intervalles et formation de l'oreille :

- Perfectionnement de la polyphonie un par voix dans des textes à deux, trois et quatre voix
- Direction du travail du texte polyphonique, par les élèves de la classe, à tour de rôle (direction de chœur)
- Lectures chantées de textes extraits d'un répertoire large
- Travail approfondi des intervalles
- Etude particulière des intonations courantes dans les récitatifs avec analyse harmonique
- Transpositions chantées avec altérations accidentelles dans toutes les clés
- Dictées à 2 et 3 voix et dictées d'accords
- Dictées à la volée sur deux portées
- Improvisations vocales sur des structures harmoniques, de différents répertoires
- Inventions à l'oreille de secondes voix à partir de mélodies données
- Avec l'instrument de l'élève : rejouer une mélodie à l'écoute, transposer un thème « à l'oreille », inventer une seconde voix...

Cycle : 3

Rythme :

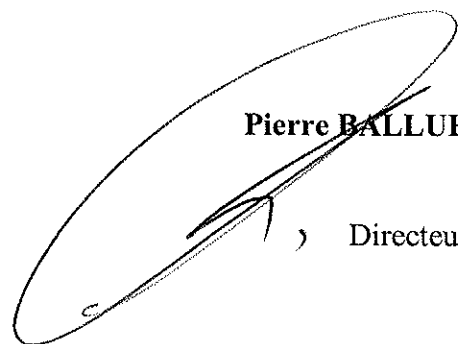
- Coordination parlée frappée
- Tout type de pulsation (de la blanche à la double croche...)
- Etude de l'hémiole ou valeur ajoutée
- Travail approfondi des équivalences et des changements de mesures
- Les « n »olets (notamment triolet de blanches dans une mesure à la noire, quatiolets et quintolets de noires, puis technique de calcul du placement des « n »olets
- Prise du tempo en autonomie
- Graphismes contemporains
- Improvisations rythmiques (frappées, onomatopées, percussions corporelles et instrumentales)
- Ecriture de phrases rythmiques utilisant les cellules apprises (création)
- Directions de polyphonies rythmiques (3 voix) avec des battues de mesures à 2, 3 et 4 temps, avec changements de mesures
- Dépistage de fautes de formules rythmiques

Notes :

- Lecture : la clé d'ut 2^{nde} et fa 3^{ème} avec exemples d'applications
- Lectures et chants en sons réels (ou à l'octave correspondant à la tessiture vocale de l'élève) de tous les instruments transpositeurs de l'orchestre symphonique
- Lectures verticales simples dans toutes les clés ; quatuor vocal ancien, quatuor à cordes, conducteurs d'orchestre en sons réels
- Transpositions écrites et transcriptions d'extraits en veillant à la qualité de l'écriture

Ce règlement des études du Conservatoire de musique de La Teste de Buch, a été approuvé par le conseil pédagogique le 9 septembre 2015 et par le conseil d'établissement le 6 octobre 2015.

Fait à La Teste de Buch, le 1^{er} décembre 2015.


Pierre BALLUE
), Directeur